

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
FL/VS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu des séances du Conseil municipal du 23 janvier 2017, 6 mars 2017, 24 avril 2017 et 22 mai 2017

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- 1- Commissions municipales – Modification de leur composition
- 2- Avis de la commune sur la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail verriérois au titre de l'année 2018
- 3- Approbation des statuts de la Communauté Paris-Saclay (CPS)

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 4- Création de poste
- 5- Revalorisation de la rémunération de l'activité accessoire de médecin

SERVICE ENFANCE - RESTAURATION

- 6- Bilan d'activité 2016 de la Cuisine centrale de Verrières-le-Buisson par API RESTAURATION

SERVICES TECHNIQUES

- 7- Espace Bernard MANTIENNE - Demande de permis de construire modificatif
- 8- Église Notre Dame de l'Assomption - validation APD et avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre
- 9- Signature d'une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques du réseau à très haut débit en fibre optique avec ORANGE sur trois sites
- 10- Présentation du rapport annuel 2016 de SUEZ pour le prix et la qualité du service public d'assainissement

SERVICE URBANISME

- 11- Arrêt du Plan Local d'Urbanisme
- 12- Classement dans le domaine public communal du Passage du Village et actualisation des numéros de parcelles

SERVICE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

- 13- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association TUTTI VOCE au titre de l'année 2017
- 14- Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de l'ouragan IRMA

DÉCISIONS DU MAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT (jusqu'au point n°6 inclus), M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, M. MORDEFROID, M. TRÉBULLE, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, Mme LIBONG, Mme KERNY-BONFAIT, M. LARNICOL (jusqu'au point n°6 inclus), M. ATTAFF, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, Mme DE CHABALIER, M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FOUCAULT à M. DELORT (à partir du point n°7)
 Mme CHATEAU-GILLE à M. JOLY
 M. ZAKARIAN à M. TIXIER
 M. LARNICOL à M. TRÉBULLE (à partir du point n°7)
 Mme ORSINI à Mme FOUCAULT
 M. DERBANNE à M. DOSSMANN
 M. LEFEVRE à Mme LEGOFF

ABSENTS

M. CHARLES
 Mme BARBET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières le Buisson.

M. le Maire : Je vous souhaite une bonne reprise même si elle est bien entamée pour chacune et chacun d'entre nous, nous allons pouvoir immédiatement commencer cette séance en demandant que l'appel nominal soit fait.

- Appel nominal par Madame Caroline FOUCAULT.

- Nomination du secrétaire de séance : Madame FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.

- Il est fait lecture par Monsieur le Maire des informations et événements survenus pendant l'intersession et à venir prochainement sur la commune.

REMERCIEMENTS

Mme ROUX, remercie Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal pour la mise à disposition de la salle du Moulin de Grais afin de s'y réunir, en famille, lors du décès de son époux.

Mme ROUSSELIN Réjane, agent municipal au service Culturel – Médiathèque André Malraux, souhaite faire part à Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal de sa profonde reconnaissance pour la suite favorable donnée à sa demande de location de la salle Babillard au Moulin de Grais dans le cadre de son mariage.

Mme Olivia AYISSI NDZANA, Présidente de l'association Basic Jazz, remercie Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal pour la validation des événements pour la saison 2017-2018 et l'obtention des lieux demandés.

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Mardi 27 juin

- Concert du département Jazz : Conservatoire – Centre André Malraux
- Dîner avec des commerçants – Villa Sainte-Christine

Jeudi 29 juin

- Sortie nature du CCAS « Les jardins des verts Buissonneurs »

Samedi 1^{er} juillet

- Gala TU Rock Sauté – Espace Odilon Redon
- 14^e Nuit du conte – Arboretum municipal

Du 8 au 19 juillet et du 20 au 31 juillet

- Séjours à Gravières

Jeudi 13 juillet

- Feu d'artifice – Parc de la Noisette

Dimanche 16 juillet

- Cérémonie commémorative – Monument aux Justes

Lundi 4 septembre

- Rentrée des classes

Samedi 9 septembre

- Forum des Associations – Parc Régnier

Samedi 16 septembre

- Petit-déjeuner Enfance avec Dominique LEGOFF - Restaurant La Graine de Verrières

Du samedi 16 septembre au dimanche 17 septembre

- Journées du Patrimoine

Mardi 19 septembre

- Action prévention CCAS et Police Municipale : sécurité routière des Seniors – Hôtel de Ville

Mercredi 20 septembre

- distribution d'ampoules LED EcoLife : Local environnement - Hôtel de Ville

Jeudi 21 septembre

- Sortie CCAS – Basilique Cathédrale de Saint-Denis
- Portes ouvertes du Rotary Club – Moulin de Grais

Lundi 25 septembre

- Conseil municipal – Hôtel de Ville

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR**Vendredi 29 septembre**

- Conférence ciné-concert, Médiathèque A. Malraux

Dimanche 1^{er} octobre

- Semaine Bleue : Repas des Anciens - Espace Jean Mermoz
- Course du Team Trail Explorer au Bois de Verrières

Lundi 2 octobre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André
- Semaine Bleue : après midi musical – Résidence ARPAVIE

Mardi 3 octobre

- Semaine Bleue : exposition La tapisserie de Léon – Maison Léon Maugé

Du mardi 3 au dimanche 15 octobre

- Fête de la Science : Exposition Cap sur les Ondes – Maison Vaillant salle 305

Mercredi 4 octobre

- Semaine Bleue : Repas convivial CCAS – Villa Sainte-Christine
- Semaine Bleue : Tournoi de pétanque intergénérationnel – Espace Jean Mermoz
- Les Raconteries, Médiathèque La Potinière

Jeudi 5 octobre

- Semaine Bleue : chant lyrique – résidence Paul Gauguin

Vendredi 6 octobre

- Semaine Bleue : orgue de barbarie – Résidence le Bois

Samedi 7 octobre

- Marché d'artisanat d'art – Centre Ville
- Accueil des nouveaux Verriérois – Hôtel de ville et Moulin de Grais
- Atelier multimédia – Médiathèque La Potinière
- Semaine Bleue : au son d'une harpe - résidence Saint-Charles

Dimanche 8 octobre

- Trophée de la ville au Golf – Golf de Verrières-le-Buisson

Lundi 9 octobre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Mercredi 11 octobre

- Atelier CCAS : jeux de société et Arts plastiques – Villa Sainte Christine
- Atelier pop up - Centre A. Malraux

Jeudi 12 octobre

- Sortie Nature CCAS – Balade en bord de Bièvre

Vendredi 13 octobre

- Fête de la Science : Conférence Onde et santé – Médiathèque A. Malraux

Samedi 14 octobre

- Après-midi nature – Arboretum municipal
- Fête de la science : Concours de recette – Villa Sainte Christine
- Fête de la Science : A l'écoute des ondes – Moulin de Grais

Dimanche 15 octobre

- Journée évolution Basic Jazz – Espace Jean Mermoz
- Atelier de plantation Haie Magique – Ru des Godets
- Au Grais des musiques : duo de harpes – Moulin de Grais

Lundi 16 octobre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Mardi 7 octobre

- Cross des écoles – Parc de la Noisette

Du mercredi 18 au jeudi 19 octobre

- Bourse aux vêtements du Club ABC – Centre A. Malraux

Jeudi 19 octobre

- Sortie CCAS – Musée d'Orsay à Paris

Vendredi 20 octobre

- Un auteur à la médiathèque : Antoine Choplin – Médiathèque A. Malraux

Du vendredi 20 au dimanche 12 novembre

- Exposition Tourlière : Orangerie – Espace Tourlière

Mardi 31 octobre

- Halloween : la marche des monstres – Espaces Jeunes

Du samedi 4 au dimanche 5 novembre

- Braderie du Secours Populaire – Centre Saint-André

Lundi 6 octobre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Mercredi 8 novembre

- Repas à thème CCAS : Mexique – Villa sainte-Christine
- Les Raconteries, Médiathèque La Potinière
- Atelier d'initiation à la tapisserie – Maison Vaillant

Jeudi 9 novembre

- Conférence Pierre GILLES : à la lumière de la modernité et de l'amitié – Maison Vaillant salle 305

Samedi 11 novembre

- Cérémonie commémorative avec remise des diplômes de la médaille du travail et remise de la légion d'honneur à Monsieur VILAIN – Villa Sainte-Christine

Dimanche 12 octobre

- Musicales en Haute Bièvre : hommage à Django Reinhardt – Moulin de Grais

Lundi 13 novembre

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

Mercredi 15 novembre

- Contes : Méli-mélo de la tête aux pieds– Centre A. Malraux

Jeudi 16 novembre

- Sortie CCAS : Muséum National d'Histoire Naturelle
- Fête du Beaujolais Nouveau du Club ABC – Moulin de Grais

Du vendredi 17 novembre au dimanche 10 décembre

- La science de l'Art – orangerie, Espace Tourlière

Samedi 18 novembre

- Les Mirettes à la fête - Médiathèque André Malraux

Du samedi 18 au dimanche 19 novembre

- Inter-danses de l'Essonne par Basic Jazz – Espace Jean Mermoz

Dimanche 19 novembre

- Lecture-Brunch : le risque – Moulin de Grais

Lundi 20 novembre

- Connaissance du monde : Cuba – Maison Vaillant
- Conseil municipal – Hôtel de Ville

- Approbation des procès-verbaux des 23 janvier, 6 mars, 24 avril et 22 mai 2017 du Conseil municipal.

(Aucune remarque n'est formulée, les quatre procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.)

M. le Maire : Nous avons reçu une question écrite qui sera examinée à la fin de l'ordre du jour, c'est Monsieur GRISSOLANGE qui la présentera.

Il n'y a pas de retrait dans l'ordre du jour mais eu égard à la participation d'un certain nombre de nos concitoyens à ce conseil municipal, je vais changer l'ordre du jour et je vais mettre en point n° 4 l'arrêté du projet de PLU de façon à pouvoir rendre leur soirée à ceux qui le souhaiteraient. Mais vous êtes tous les bienvenus jusqu'à la fin de notre conseil.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

1- Composition des commissions municipales - Modifications.

(Rapporteur : Mme FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Suite à la démission de Madame Aurélia CHAUVEAUD - LAMBLING de ses fonctions de conseillère municipale, il convient de procéder à une modification des commissions suivantes :

- Affaires scolaires et Restauration,
- Petite Enfance,
- Jeunes et Périscolaire,
- Culture et Patrimoine,
- Commission consultative des services publics locaux.

Toutes les autres commissions demeurant inchangées.

Il est par ailleurs précisé :

- que Monsieur le Maire est Président de droit de toutes les commissions,
- que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, proportionnalité qui s'apprécie au regard des résultats obtenus lors des élections municipales d'avril 2014.

Mme FOUCAULT : Je rappelle que Monsieur le Maire est président de droit de toutes les commissions et que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, proportionnalité qui s'apprécie au regard des résultats des élections municipales de 2014.

Concernant les commissions Affaires Scolaires et Restauration, Petite Enfance, Jeunes et Périscolaire, Culture et Patrimoine, Commission consultative des services publics locaux, puisque c'est Madame GIRI qui a bien voulu prendre la place d'Aurélia CHAUVEAUD-LAMBLING, nous proposons que Madame GIRI reprenne le siège dans ces commissions sachant que comme chaque élu, elle est invitée à toutes les commissions, sauf celle du CCAS et celle de la CAO où l'on ne peut pas venir comme on veut, il y a une règle à assurer.

Nous faisons cela à chaque fois que quelqu'un s'en va.

M. le Maire : Le règlement intérieur permettant à chacun des membres de cette assemblée de siéger s'il le souhaite dans toutes les commissions, exceptées celles

qui ont été énoncées, c'est assez formel de désigner la présence de chacun mais c'est pour respecter la parité eu égard aux élections comme cela a été évoqué par Caroline FOUCAULT.

Est-ce qu'il y a des questions ?

(Vote à main levée : Madame GIRI est élue à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Madame GIRI reprend donc les fonctions qui étaient celles d'Aurélia CHAUVEAUD-LAMBLING et je la remercie.

2- Avis de la commune sur la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce sur la ville de Verrières-le-Buisson au titre de l'année 2018.

(Rapporteur : M. DOSSMANN)

M. DOSSMANN : Comme vous le savez, le principe d'une dérogation municipale au repos dominical est établi pour permettre aux branches commerciales concernées d'exercer leur activité exceptionnellement les dimanches à forte activité commerciale. La loi dite Macron impose dorénavant aux maires d'arrêter la liste des dimanches travaillés dans la limite de 12 par an avant le 31 décembre pour l'année suivante. Nous sommes saisis actuellement d'une demande de PICARD pour quelques dates mais cette loi impose que les dérogations doivent être accordées pour la totalité des commerces de détail de la commune exerçant la même activité que le demandeur, même si la demande est individuelle, ceci afin de contenir le risque d'une multiplication incontrôlée des ouvertures dominicales obtenues sur le fondement de ces dispositions.

Il y a toutes les dispositions au regard des salariés et donc nous demandons un avis à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés. L'autorisation d'ouverture exceptionnelle pourra être au maximum égale à 12.

M. YAHIEL : Juste une question sachant que sur le fond la délibération ne me soulève pas de problème : PICARD, c'est du commerce alimentaire et les commerces alimentaires ont le droit d'ouvrir le dimanche matin jusqu'à 13h, je voudrais savoir si l'on est dans le régime d'une extension à l'après-midi d'une autorisation déjà accordée le matin de droit ?

M. DOSSMANN : C'est toute la journée.

M. YAHIEL : On passe de la demi-journée à la journée, d'accord.

M. TRÉBULLE : Eu égard à l'importance de l'ordre du jour, je ne voudrais pas faire long, je vais essayer d'être court : j'exprimerai à nouveau dans cette assemblée le fait que je ne crois pas qu'en aucune manière le travail dominical soit créateur de valeur et qu'au contraire, de mon point de vue, il est plutôt destructeur de valeur et manifeste une tendance qui m'apparaît éminemment délétère à céder à la marchandisation globale, c'est la raison pour laquelle je voterai contre cette résolution qui me paraît extrêmement pernicieuse et délétère.

Mme ROQUAIN : Ce n'est que pour les quatre dimanches de fin d'année de Noël si on lit bien ? Ce n'est pas pour tous les dimanches ?

M. DOSSMANN : On peut aller jusqu'à 12.

Mme ROQUAIN : Mais la demande de PICARD, c'est pour quatre dimanches après-midi.

M. DOSSMANN : Ce n'est pas prévu que pour PICARD, c'est pour tous les commerces.

Mme ROQUAIN : Il faut savoir que les gens ne font pas leurs courses le 24 décembre, ils les font plus tôt, le 17 ou le 22 et 23.

M. le Maire : Pour être précis et pour que chacun sache pourquoi il vote, il vote pour l'autorisation de ces quatre ouvertures, et ces quatre seulement, sachant que l'on pourrait étendre jusqu'à 12, dans ce cas-là il faudrait qu'on aille interroger la CPS aussi ; et en l'occurrence nous étendons cette autorisation d'ouverture à ces jours indiqués dans la délibération à l'ensemble des commerces de Verrières-le-Buisson.

M. GRISSOLANGE : Vu ce qu'il y a dans la délibération, j'imagine que cela signifie l'ensemble des commerces exerçant la même activité, c'est-à-dire en prenant au sens large les commerces alimentaires. Les quatre dimanches sont les 9, 16, 23 et 30 décembre 2018, on ne vote pas pour 12 mais pour 4 dimanches seulement.

Ceci étant, je ne suis pas d'accord et donc je voterai contre. Mais c'est quand même curieusement écrit.

M. le Maire : D'autres prises de parole ? *(Non)*

(Vote à main levée : délibération adoptée par 28 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.)

3- Approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

(Rapporteur : M. JOLY)

M. le Maire : La communauté Paris-Saclay a adopté à l'occasion d'un vote le 28 juin dernier ses statuts à la majorité absolue, statuts qui lui confèrent un certain nombre de domaines dans lesquels elle se trouve être compétente.

La préfecture peut valider ces statuts dès lors qu'ils lui sont soumis bien évidemment mais après que les communes se soient exprimées. Les communes en ne s'exprimant pas reconnaissent de facto qu'elles adopteraient ces statuts, donc notre collectivité les adopterait mais il y a pour moi un petit hic dans ce qui nous est proposé :

Je ne refais pas l'ensemble de l'historique du lac de Verrières mais vous savez que c'était une compétence des Hauts-de-Bievre et que c'est maintenant une compétence qui nous a été redonnée au moment où l'on est arrivé à la Communauté du Plateau de Saclay, compétence qui doit être prise par notre nouvelle collectivité, notre nouvel EPCI, or cette compétence n'a pas été reprise à l'occasion de ses nouveaux statuts. Donc j'ai demandé que nous émettions un vœu sous la forme d'un petit codicille que je vais lire pour que tout le public puisse en bénéficier :

« Le conseil municipal rappelle que l'entretien et la gestion du lac Cambacérès et de ses abords doivent constituer une compétence de la CPS ainsi d'ailleurs qu'il ressort du Plan Pluriannuel d'Investissement figurant au pacte financier et fiscal adopté par l'assemblée communautaire le 16 novembre 2016. »

Je veux juste qu'on rappelle par notre délibération que les statuts de la communauté Paris-Saclay nous conviennent mais qu'il est urgent de mettre en œuvre l'application de notre PPI en faisant en sorte que la communauté d'agglomération prenne la compétence « espaces naturels sensibles ». Voilà la raison pour laquelle j'ai fait rajouter ceci à notre délibération. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. YAHIEL : Je ne sais pas si c'est une suggestion ou une observation mais il y a des compétences obligatoires et des compétences optionnelles dans la CPS, je comprends qu'il s'agit plutôt de l'inscrire en compétence obligatoire ?

M. le Maire : Non, cela ne peut pas être dans les compétences obligatoires.

M. YAHIEL : C'était ma question. Si vous regardez le dispositif statutaire, le point 3.7 à la page 4, on parle de gestion des milieux aquatiques, on n'en est pas loin peut-

être ; ou alors il faut faire une demande sur les compétences optionnelles. Je pense qu'il faut qu'on soit précis.

M. le Maire : Hélas je suis bien placé, étant chargé de l'ensemble de l'hydraulique du Plateau de Saclay, pour vous dire que j'ai bien tenté de faire intégrer le lac Cambacérès comme un équipement hydraulique mais il n'en est rien, ce n'est pas un cours d'eau, ce n'est qu'un réceptacle de collecteurs de sources, il ne peut pas être considéré comme tel, il est simplement un espace de biodiversité au cœur de notre ville et il ne peut être considéré qu'au titre des espaces naturels sensibles.

M. YAHIEL : On souhaite donc que la CPS intègre dans ses compétences optionnelles la compétence « espaces naturels sensibles », il faudrait le dire et l'inscrire d'une façon ou d'une autre.

M. le Maire : Notre président Michel BOURNAT comprendra très bien la portée de cette délibération puisque, et c'est pour cela que c'est un peu agaçant, les crédits figurent au PPI, on a l'argent disponible qui est mobilisé pour faire les travaux, 1,4 M€, je veux juste le rappeler.

M. TRÉBULLE : Je voudrais faire deux remarques : d'abord il y a quelque chose qui m'interpelle, je soutiendrai la délibération mais tout de même, je voudrais exprimer mon inquiétude de principe sur l'application à Verrières de l'article 5.2 qui reconnaît à la Communauté le pouvoir de « constituer les réserves foncières en lien avec l'exercice de ses compétences », ce qui n'est pas choquant dans l'absolu mais dans un contexte de tensions qui est celui que nous connaissons, cela me paraît pour le moins préoccupant, étant entendu que je ne me prononcerai pas sur le fait que la Communauté peut recevoir délégation du droit de préemption et étant entendu que je souhaite comme tout un chacun ici que le droit de préemption évidemment ne soit pas délégué à la Communauté en aucune façon et à aucun moment. C'était la partie un peu dubitative sur les statuts.

En revanche il y a un point qui me paraît davantage d'interpellation et je voudrais qu'il n'y ait pas de méprise dessus : si l'article 5.8 des statuts relatif aux circulations douces et aux parcs de stationnement vélos confère à la Communauté un certain nombre d'initiatives sur la réalisation du Schéma directeur communautaire, l'animation, la promotion, l'aménagement et la construction des circulations douces, la gestion, l'entretien des circulations douces et parcs de stationnement vélos, il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause le remarquable travail qui a été réalisé au sein de notre équipe municipale et notamment par Monsieur MORDEFROID, et évidemment cela ne veut pas dire qu'on transfère toute la compétence vélo et toute la préoccupation des circulations douces à la Communauté mais qu'il s'agit bien de cumuler les interrogations et la bienveillance vis-à-vis de ces modes alternatifs et néanmoins d'avenir de circulation qui sont au cœur de notre politique municipale.

M. le Maire : Je répondrai sur le premier point et je laisserai Jean-Paul répondre sur le second :

Il n'y a aucune méprise en ce qui concerne cette possibilité statutaire tant que le droit de préemption délégué n'existe pas, c'est éminemment pour permettre la réalisation d'équipements style piscines, conservatoires, que cette disposition est mise en place à la demande des communes membres, de façon que l'entièreté de l'opération soit supportée par la Communauté et non pas avec des montages complexes où c'est la Ville qui possède les terrains et les préempte pour les mettre à disposition de la CPS ensuite. C'est l'esprit de cet article de nos statuts.

Concernant les circulations douces, je vais céder la parole à Jean-Paul MORDEFROID.

M. MORDEFROID : Nous avons eu une réunion la semaine dernière sur ce sujet avec une présentation d'un projet de plan de circulations douces de la CPS qui vient de sortir, près de 300 kilomètres sur l'ensemble du territoire, 18 circuits assez longs, l'essentiel de l'armature du plan que nous avons réalisé ici est intégré à ce plan général dans un axe Nord-Sud qui va jusqu'à Gometz-la-Ville. Après il y a tout un travail à faire pour savoir qui entretient, qui construit, c'est un découpage un peu compliqué justement eu égard aux compétences statutaires, mais le travail est très bien engagé avec une excellente équipe de techniciens.

M. HULIN : Juste pour bien comprendre la raison d'être de ce vœu : je comprends que c'est pour obtenir une précision et qu'il soit bien inscrit que le lac Cambacérés est dans ces statuts. Je comprends qu'on est dans le plan d'investissement avec les travaux du lac, je comprends aussi que ça aurait pu rentrer à certains endroits comme par exemple l'article 5.7 sur la protection de l'environnement, les paysages et l'agriculture ; et je comprends aussi que tu as essayé ou tu as insisté pour que ce soit bien intégré dans ces statuts. Cela n'a pas été fait, est-ce que je dois comprendre qu'il y a une opposition et si oui pourquoi ?

C'est pour bien comprendre la portée de ce que l'on vote parce que sur le fond, cela me va très bien de rappeler que le lac Cambacérés est dans les statuts mais est-ce que c'est pour aller à l'encontre d'une opposition de la part de certains et si c'est le cas, quelle est la raison de cette opposition ?

M. le Maire : Il n'y a pas d'opposition sinon le PPI n'aurait pas été voté avec ses crédits, il y a une validation sur l'esprit. Après je déteste qu'on me balade et en l'occurrence on m'avait indiqué que cela figurerait dans la première mouture de nos statuts qui ont été débattus il y a bien longtemps au sein du bureau communautaire à moult reprises et au sein du conseil communautaire. Cela n'a pas été inscrit et la proposition qui m'est faite, c'est que c'est déjà suffisamment compliqué comme cela, ce n'est pas la peine d'en rajouter, on a des compétences qui deviennent obligatoires avec la GEMAPI au 1^{er} janvier prochain et on aura les compétences liées à l'assainissement qui arriveront derrière ; et on me dit qu'il y aura un package commun à ce moment-là. Je veux juste qu'on rappelle notre détermination à ce que cela devienne une compétence communautaire et que l'on n'a rien oublié de ce que l'on nous avait proposé. D'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE URBANISME

11- Projet de révision générale du Plan Local de l'Urbanisme : bilan de la concertation préalable.

(Rapporteur : Mme CASAL DIT ESTEBAN)

M. le Maire : On parle bien du « projet » de PLU puisque nous ne sommes que dans une étape. Cet arrêté est une étape importante et essentielle même mais elle ne fige en rien notre PLU, il ne faut pas se tromper de débat ce soir. Nous avons d'ores et déjà à deux reprises, en janvier 2015 et juin 2017, voté sur les périmètres d'études, le PLU ne traite pas de ce sujet-là ce soir. Ce Plan Local d'Urbanisme, nous l'avons voulu pour une immense part pour renforcer la protection de notre commune et rendre bien plus difficiles les divisions parcellaires et la commercialisation de ces dernières, et donc rendre la possibilité de construire sur une petite parcelle la plus difficile possible.

Nous avons réalisé pour ce faire un grand nombre de réunions, un grand nombre de documents, un grand nombre d'expositions, de plaquettes d'information et c'est toute la portée de cette concertation qui va nous être rappelée avec les objectifs et les différents aspects qui ont d'ores et déjà été examinés par cette assemblée puisque certains de ces éléments et notamment le PADD ont été examinés en conseil municipal ; et c'est l'arrêté de ce projet qui doit ensuite poursuivre sa route à travers la consultation des personnes associées dont Karine fera le détail dans un instant, et permettre la mise à enquête publique de ce projet de façon à recueillir les avis de toutes les personnes intéressées, qu'elles soient de Verrières ou de notre environnement puisque tout le monde dans les communes avoisinantes peut être amené à apporter ses remarques sur notre PLU.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il nous est demandé ce soir de tirer le bilan de la concertation publique telle qu'elle est définie par le Code de l'Urbanisme et dont les modalités avaient été précisées lors du conseil municipal du 26 janvier 2015 ; et d'arrêter notre projet de PLU tel qu'il est annexé afin de le présenter aux personnes publiques associées dans un premier temps et à la population Verriéroise dans un second temps.

Je vais être longue, je vous présente mes excuses mais c'est absolument nécessaire, la notice explicative est très détaillée comme vous avez pu le voir, elle reprend tout d'abord la définition, les objectifs et le contenu de ce projet de PLU. Je ne vais pas m'attarder sur la définition et les objectifs dont Monsieur le Maire vient de parler, je vais plutôt m'attarder à vous parler des documents et de cette concertation publique.

Notre projet de PLU, gros document, est composé d'un rapport de présentation qui expose le diagnostic du territoire, analyse l'état initial de l'environnement, présente les orientations du PLU et justifie les choix retenus, le fameux PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune pour les 10 à 15 prochaines années, et dont nous avons débattu lors du précédent conseil municipal, vous en retrouvez dans la notice les différents axes sur lesquels on a déjà beaucoup discuté. Vous retrouvez les Orientations d'Aménagement et de Programmation, les OAP, qui exposent la manière dont la Ville souhaite aménager certains quartiers et secteurs, ils sont au nombre de trois dans notre projet de PLU.

Vous y trouvez aussi un règlement qui constitue la formalisation juridique du PADD et qui fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol ; un plan de zonage qui est une carte qui délimite les quatre nouvelles zones définies par la loi : zone urbaine, zone à urbaniser, zone agricole et zone naturelle. Et enfin des annexes qui reprennent les servitudes d'utilité publique et les annexes sanitaires. Cela correspond aussi bien aux canalisations de gaz et d'électricité qu'au réseau d'assainissement, qu'aux voies ferrées, qu'à l'alignement des voiries et j'en passe.

Nous allons ce soir tirer le bilan de la concertation, cette concertation publique est très encadrée notamment par l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme qui prévoit que l'élaboration du PLU doit faire l'objet d'une concertation du public dans les conditions définies par l'article L153-11 du Code de l'Urbanisme et dont les modalités avaient été précisées lors du conseil municipal du 26 janvier 2015, à savoir : la mise à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'un dossier d'information enrichi au fur et à mesure et d'un registre lui permettant d'exprimer ses attentes et ses avis ; la tenue de réunions publiques de concertation permettant des échanges avec les habitants ; la diffusion d'articles dans le mensuel et sur le site internet de la commune.

Il est à noter que la municipalité a souhaité organiser une démarche participative plus large que définie par les modalités rappelées ci-dessus et que des temps d'échanges ont été initiés afin d'intégrer les Verriérois et de prendre en considération leur vision du territoire dans ce futur PLU.

La première phase de concertation a porté sur le diagnostic technique de l'environnement avec la tenue d'une réunion publique le 22 mars 2016 et la présence d'une exposition dans le hall de l'hôtel de ville du 7 mars à début avril 2016. Un forum ouvert regroupant une centaine de personnes a en outre été organisé dans les locaux de l'école Honoré d'Estienne d'Orves le 4 juin 2016 afin de réunir les Verriérois et leur permettre de réfléchir ensemble à l'avenir de leur ville via l'organisation de plusieurs ateliers thématiques. Un compte rendu détaillé a d'ailleurs été transmis à chaque participant et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Une deuxième phase de concertation a porté sur le PADD avec la tenue d'une réunion publique le 20 septembre 2016 et la présence d'une exposition dans le hall de l'hôtel de ville pendant tout le mois de septembre 2016.

Une troisième phase de concertation a permis de présenter le règlement et le plan de zonage avec la tenue d'une réunion publique le 29 mai 2017 et la présence d'une exposition dans le hall de l'hôtel de ville du 23 mai au 17 juillet dernier. Ces réunions publiques ont rassemblé plus d'une centaine de personnes pour chacune, un diaporama a été le support de la présentation, et la parole a ensuite été distribuée aux Verriérois avec un débat sous la forme de questions-réponses avec Monsieur Le Maire.

Les panneaux d'exposition présentés tout comme les supports de présentation des réunions publiques ont été mis en ligne sur le site internet de la Ville après chaque exposition. Des moyens ont bien sûr été mobilisés pour informer les Verriérois de la tenue de ces réunions : affichage en mairie, avec des bannières et des tableaux dans le hall d'accueil ; affichage sur les panneaux administratifs de la ville, informations sur le site internet de la ville dans la rubrique dédiée au PLU, cette rubrique a été enrichie et mise à jour régulièrement au fur et à mesure de l'avancée de la procédure et de la tenue des réunions publiques. Informations sur le mensuel de la ville, 5 numéros. Parution aussi d'un article dans Le Parisien en mai dernier qui informait de la tenue de la réunion publique relative au règlement et au plan de zonage ; et il ne faut pas oublier l'utilisation des réseaux sociaux de la ville Twitter et Facebook qui ont permis d'enrichir ce processus de concertation.

Enfin une réunion à l'intention des riverains du Boulevard du Maréchal Foch a été organisée le 9 juin dernier pour les informer qu'un projet d'urbanisation était envisagé par la commune sur ce secteur. Un registre a aussi été mis en place pour recueillir les observations du public, il a été ouvert dès la délibération du conseil municipal du 26 janvier 2015 et a été tenu à disposition en mairie, 62 remarques figurent sur ce registre, qui expriment des sujets qui sont divers et variés, quelques-uns en relation directe avec le futur PLU. Il a été régulièrement consulté par des agents municipaux et des élus afin de tenir compte des observations formulées dans l'écriture du PLU. Une adresse électronique dédiée à ce PLU a été créée en février 2016, six remarques ont été communiquées via cette adresse. Et il faut ajouter que plusieurs courriers ont été adressés à Monsieur le Maire portant principalement sur les projets de secteurs envisagés dans ce futur PLU et aussi sur des demandes individuelles.

La commune de Verrières a, en outre, tenue informée les personnes publiques associées, je vous en liste quelques-unes : la DDT, les Préfets de Région et de Département, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la DRIEE, la DRAC, l'ONF et d'autres. Ils ont été tenus informés de la révision de notre PLU tout au long

de la procédure sous forme de réunions plénières. Une réunion de présentation du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement s'est tenue le 13 janvier 2016. Une réunion de présentation du PADD s'est fait le 4 juillet 2016. Une réunion de présentation de l'évolution du règlement et du zonage le 22 mai 2017 également. Les avis recueillis lors de ces réunions ont permis d'apporter des modifications dans les différents dossiers du projet de PLU en vue de son arrêt.

À l'aune de l'ensemble des éléments que je viens d'exposer, le bilan de la concertation pose les conditions favorables à la poursuite de la procédure de révision du PLU, les modalités définies par la délibération de prescription de révision le 26 janvier 2015 ont bien été mises en œuvre au cours de la démarche, elles ont permis de mener une concertation effective et constante avec les Verriérois et toute personne souhaitant se manifester. Elles ont également permis de sensibiliser la population au devenir de la commune et de favoriser la compréhension du projet du PLU. Cette concertation a aussi enrichi les réflexions de la collectivité pour l'élaboration des différents documents constitutifs de ce dernier.

Vous avez aussi dans cette notice la suite de la procédure de révision. Ce projet de PLU une fois arrêté par le conseil municipal sera transmis aux personnes publiques associées qui disposeront alors d'un délai de trois mois pour adresser leurs observations à la commune. À l'issue de cette consultation, le projet de PLU auquel seront joints les avis des personnes publiques associées sera soumis à enquête publique début 2018 pour une durée d'un mois au cours de laquelle le public pourra encore faire part de ses observations. Après l'enquête publique le projet pourra être ajusté afin de prendre en compte les avis des personnes publiques associées, les conclusions du commissaire-enquêteur, et les remarques émises par les Verriérois et le public lors de l'enquête, mais ces modifications ne pourront pas affecter l'économie générale du projet de PLU. Ce dernier pourra alors être approuvé par délibération durant l'année 2018 puis être rendu exécutoire.

Par conséquent, il nous est demandé ce soir de tirer le bilan de la concertation conformément aux articles L103-6 et L153-3 du Code de l'Urbanisme et d'arrêter le projet de PLU finalisé tel qu'il est annexé à la délibération.

Le Conseil municipal doit également soumettre pour avis le projet de PLU à l'ensemble des personnes publiques associées visées aux articles L132-7 et suivants du Code de l'Urbanisme, ainsi qu'aux personnes publiques telles que les communes limitrophes, les EPCI et les services de l'État ayant demandé à être consultés.

Le projet de PLU sera soumis à enquête publique conformément à l'article L153-19 du Code de l'Urbanisme, et cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie et insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de tous les documents y afférant.

M. le Maire : Merci pour cette présentation très détaillée. Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

M. HULIN : On a bien compris que ce n'était pas le moment de rentrer dans le fond de ce dossier, je voudrais juste rappeler comme j'avais pu le dire la dernière fois que je considère à titre personnel que partager l'effort d'accueillir plus de personnes et notamment plus de logements sociaux, c'est ma position. Je sais qu'on n'est pas forcément tous d'accord là-dessus.

Je voudrais rappeler aussi qu'au sein de ce projet qui est conséquent, il y a des choses qui sont intéressantes, on en a déjà débattu, et que je partage, sur

l'affichage, sur la végétalisation du bâti et les économies d'énergie, ce sont des choses qui me semblent intéressantes et primordiales, mais le sujet de ce soir c'est la concertation et c'est le fait d'en tirer un bilan.

Je voudrais commencer par rappeler et reféliciter encore pour l'organisation du forum ouvert. Effectivement il y a eu une réunion avec une centaine de personnes qui ont pu débattre et poser des questions, il y a eu des groupes de travail, et en même temps je trouve dommage qu'il n'y ait eu qu'un forum ouvert. On le voit dans tout ce qui est écrit, c'étaient des réunions d'information, des réunions publiques où l'on a été informé, on a posé des questions, des demandes de précisions mais en fait on ne faisait que réexpliquer ce qui a déjà été fait. En fait en matière de concertation, on est plutôt dans de l'information et pas de la concertation. Ce forum ouvert aurait pu être répété plusieurs fois, il aurait pu y avoir d'autres groupes de travail, vous pouviez imaginer des réunions avec différents scénarios à différents endroits, avec la justification de plusieurs choix, cela n'a pas été fait.

J'ai bien compris, vous l'avez dit et c'est la réalité, que la loi n'impose pas forcément de faire ces réunions et on aurait pu imaginer que c'était suffisant mais là ça ne l'est pas, on a tous ici reçu des tracts, des courriers de différents collectifs et ce ne sont pas des collectifs isolés, plusieurs collectifs de Verrières ont dit qu'ils s'interrogeaient. On ne peut pas considérer que cette concertation soit arrivée au bout et je trouve que c'est gênant, en tout cas je ne pourrai pas voter cette délibération qui dit qu'on acte dans ce bilan que « la concertation pose les conditions favorables à la poursuite de la procédure de révision du PLU ».

Notre responsabilité est de se rendre compte que ça n'a pas suffi, ce n'est pas suffisant, de marquer une pause et de se dire : reprenons, revenons un pas en arrière et on repart. Je ne dis pas qu'à la fin le PLU ne sera pas le même mais je considère -et je crois qu'on est quelques-uns ici à le considérer- que la concertation n'a pas été suffisante et qu'on ne part pas sur de bonnes bases. Notre responsabilité serait peut-être de faire une pause, même un pas en arrière, de prendre vraiment le temps de faire une vraie concertation et non pas juste de l'information. Et on refera le point après. Je trouve que ce n'est pas le moment de considérer que la concertation préalable est finie et que le bilan pose des conditions favorables.

M. le Maire : C'est amusant de voir la façon dont les choses reviennent : nous nous sommes efforcés de faire en sorte que les périmètres de projet ne soient pas imposés par le PLU que nous aurions pu arrêter aujourd'hui en tant que projet de PLU. Les secteurs de projet vont naturellement conserver les règles d'urbanisme qui prévalent aujourd'hui et tout l'enjeu et toute la concertation que nous souhaitons faire naître n'existe que parce qu'on a pris cette délibération sur ces secteurs de projet. En effet, en arrêtant ce PLU et en imaginant qu'il aille à son terme sans ambages, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que nous nous obligeons à repasser deux modifications de notre PLU avec tout ce que cela comporte comme nouvelle concertation avec nos concitoyens, comme nouvelle enquête publique, et donc aujourd'hui on ne peut pas arrêter ce qu'il sera nécessaire de faire dans cinq ans puisque cela nous donne un délai de cinq ans.

Et les choses bougent à Verrières, des bailleurs sociaux nous ont informés de leur souhait de faire des rénovations-reconstructions et des extensions, je ne sais pas de quelle ampleur elles seront mais s'il y a des propositions visant à réduire les logements de cinq pièces pour en faire des plus petits et si nous avons de la production de logements, cela viendra en moins. Ce serait ballot aujourd'hui de donner des droits à construire sur des terrains qui n'ont pas besoin d'être autant construits et donc nous faisons bien de nous obliger à revenir dans une nouvelle

concertation avec la population dans ces secteurs de projet. Le PLU aujourd'hui tel qu'il est écrit est plus protecteur de Verrières qu'il ne l'était, c'est ce que l'on retient aujourd'hui avec le PLU et ce n'est certainement pas une négation de la concertation, c'est au contraire une obligation à concerter que d'avoir créé cela. Voilà ma réponse.

M. GRISSOLANGE : Je ne vais pas répéter les choses que Vincent HULIN a dites fort bien, je vais être plus concret mais c'est le même ordre d'idées : je voudrais commencer par rappeler trois points concernant la construction de logements sociaux. Le premier point, c'est que cette construction est exigée par la loi SRU. Deuxième point : la majorité dont on ne fait pas partie s'est engagée à œuvrer pour atteindre 25 % de logements sociaux d'ici 2025 conformément à la loi. Et troisième point : la construction de logements sociaux répond pour moi à une nécessité, à un devoir si l'on considère qu'en Ile-de-France plusieurs centaines de milliers de personnes sont en attente d'un logement social.

Donc pour ma part, je considère que Verrières a le devoir de travailler dans ce sens et d'arriver à des résultats ; et j'ajouterai que plus personne en France ne construit de tours ni de barres de logements mais qu'au contraire il y a des réalisations récentes y compris à Verrières qui s'insèrent plutôt bien dans le paysage urbain préexistant.

Après je ferai quatre remarques : les discussions que j'ai pu avoir et que d'autres que moi ont pu avoir avec des Verriérois à propos du périmètre Foch font apparaître, je dis bien « apparaître », un projet, peut-être un pré-projet qui n'a été ni proposé, ni présenté au conseil municipal. Pourtant les personnes disent en avoir eu connaissance et font état d'un membre de notre assemblée qui leur aurait communiqué des informations notamment : immeubles de trois à quatre étages, 300 logements dont 50 % de logements sociaux.

Deuxième remarque : une rencontre a eu lieu entre l'association qui s'est mobilisée contre le périmètre Foch - je parle du périmètre qui est affiché - et l'exécutif municipal, nous élus de base, nous ne savons pas ce qui s'est dit lors de cette rencontre. Est-ce qu'on a parlé de ce projet ou de ce fantôme de projet ou de ce non projet ? Nous n'en savons rien mais la rumeur court. En tout cas l'association, toujours la même, nous a écrit à nous tous pour nous expliquer ses positions et contester ce projet que, j'insiste, nous ne connaissons pas. Voilà pour le périmètre Foch.

Pour le périmètre des Petits Ruisseaux, un collectif nous informe que plus de 600 personnes travaillent dans la ZAE, zone d'activités économiques, si cette information est correcte et d'autres sources me portent à penser qu'elle est correcte, il y a quelque chose qui ne va pas : on supprimerait 600 emplois à Verrières pour créer des logements ? La méthode ne me semble pas raisonnable. D'abord parce que nous savons que le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France qui nous demande de créer des logements nous demande aussi de créer des emplois, environ 500, et ensuite parce que derrière les chiffres il y a les personnes qui pourraient dans l'affaire perdre leur emploi ou au minimum être contraintes par le déménagement de leur entreprise à aller travailler ailleurs, probablement plus loin que chez eux.

En conclusion et j'insiste sur ce fait : les informations qui sont à notre disposition sont partielles et parfois contradictoires et je ne pense pas qu'il soit bon de prendre des décisions dans ces conditions. Je vais donc faire ce soir à tous mes collègues et à Monsieur le Maire, premier de mes collègues, une proposition : je propose d'arrêter le PLU et de se donner un délai pendant lequel il est possible d'organiser deux réunions :

Une première qui serait une rencontre entre tous les élus et les porte-parole de l'association mobilisée sur Foch d'une part, et ceux du collectif des Petits Ruisseaux

d'autre part, ce qui permettrait à tout le monde d'avoir les mêmes informations, ensuite on pourrait discuter.

Une deuxième réunion publique ouverte à tous les Verriérois où les informations, y compris celles-là, seraient partagées et les points de vue confrontés, le but étant la recherche d'un consensus le plus large possible permettant de créer effectivement des logements dont une proportion importante de logements sociaux, et d'aller vers les 25 % en 2025.

Donc je soumetts à cette honorable assemblée la proposition de surseoir à la décision.

M. TRÉBULLE : Moi, je voudrais au risque de répéter quelque chose qui a déjà été dit, d'abord saluer le très grand travail qui a été fait par rapport à ce projet de révision du PLU et souligner à quel point le souci qui a prévalu à l'élaboration de ce projet présenté aujourd'hui est quelque chose qui montre le souci d'être dans la continuité de ce Verrières Village, être et demeurer un village auquel on est tous si attachés pour des raisons évidemment liées à notre histoire collective et à nos histoires individuelles.

Je voudrais souligner qu'il y a quand même un paradoxe qui est troublant à ce que des secteurs d'études, des secteurs de projets sur lesquels évidemment et clairement il n'y a pas de consensus, où évidemment et clairement le processus est un processus tout à fait à son début, parasitent et d'une façon qui est me semble-t-il extrêmement problématique le projet dans son ensemble ; parce que je voudrais quand même que notre assemblée -et en cela je vise non seulement les membres du conseil municipal mais aussi les Verriérois qui sont présents- réalise bien qu'en réalité le projet de PLU à l'heure actuelle, s'il encourt un reproche, c'est celui d'être déraisonnable, il est déraisonnablement protecteur de la nature pavillonnaire, de la nature verte, de la nature préservée de notre tissu urbain, et évidemment il y a des nœuds qui sont des nœuds sujets à discussions, sujets à enjeux qui sont des enjeux éminemment respectables et pour lesquels il me semble bien avoir compris que le débat n'était pas clos et qu'il n'était pas question que notre délibération de ce soir le clôture. Et finalement si l'on reprend la délibération de ce soir, ce qui nous est proposé, c'est de franchir une étape de ce processus d'élaboration du PLU qui est une étape la plus consensuelle qui soit, qui est celle de préserver à Verrières son caractère le plus vert, le plus équilibré, le plus préservé possible.

Je ne reviens pas sur les secteurs de projet, c'était l'objet du dernier conseil municipal, on a tous le souvenir de ce qui s'est passé et on sait bien que ce n'est pas un point de fermeture mais un point d'entrée d'une façon tout à fait importante.

Le point sur lequel je voudrais insister, c'est que par ailleurs la concertation, on sait bien qu'on peut la mener sans fin, on peut discourir particulièrement ici et certains de cette assemblée sont même doués pour cela, et je ne me bats la coulpe que sur ma propre poitrine, sans arriver nécessairement à une parfaite harmonie ou un parfait consensus. La résolution qui est adoptée aujourd'hui, ce n'est pas la fin du processus d'élaboration du PLU, c'est au contraire le début d'une autre phase qui est encadrée par la loi, qui est une phase de consultation ; alors je ne dirais pas amont ou aval, ce serait m'exposer à me tromper de priorité, mais une consultation qu'on peut qualifier de verticale vis-à-vis d'un certain nombre d'acteurs et notamment étatiques qui doivent se prononcer sur ce document et cette élaboration.

Et il y a une autre consultation qui est horizontale, il va y avoir une enquête, avec possibilité - et ce sera même un devoir - pour tous les Verriérois qui sont sensibles à ces préoccupations d'examen du PLU, de remarques sur le PLU, et d'élaboration de s'y intéresser, qui va donner lieu à cette étape qui est tout à fait encadrée par la loi

dans le cadre de laquelle il faudra tenir compte des remarques qui seront faites. Il y a un moment où il faut ouvrir les registres, enregistrer ce qui va être dit, et tenir compte - ou pas - de ce qui sera enregistré et je ne veux pas croire qu'il n'en sera pas tenu compte.

Donc ce n'est pas la fin d'un processus aujourd'hui, c'est en réalité l'ouverture d'un processus qui est le plus démocratique qui soit, qui est celui qui a été arrêté par la loi, qui a été voté, qui est appliqué dans toutes les communes, qui est celui de la consultation publique dans laquelle la voix de chacun pourra et devra s'exprimer par écrit indépendamment des secteurs de projets qui ne sont pas concernés. De ce point de vue, vraiment je suis désolé si mon propos a l'air d'être circulaire, on a des points tout à fait différents qui sont les nœuds non consensuels, les nœuds de discussions, les nœuds de projets, les nœuds de possibles évolutions, il y a Foch, il y a les Petits Ruisseaux, il y en a quelques autres qui sont identifiés, dont on a déjà parlé et dont on reparlera, et il y a cette orientation générale du PLU, et je trouve extrêmement paradoxal tout à la fois de vouloir défendre la protection de l'environnement à Verrières d'une part, et d'autre part de ne pas acter le fait que pour l'essentiel les orientations qui sont présentées dans le PLU sont extrêmement protectrices et extrêmement me semble-t-il consensuelles. Quand on retire les notes de dissensus, finalement il me semble que tout ce qu'on a entendu est plutôt en faveur des orientations générales retenues.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Effectivement c'est très important de redire qu'on est dans une étape, on est dans un processus, on est en train d'avancer tout comme on a débattu sur le PADD, on arrive à l'arrêt d'un projet de PLU et non pas à l'arrêt d'un PLU, et surtout on n'est pas dans l'arrêt des projets. Les périmètres d'études tels qu'ils ont été votés et tels qu'ils apparaissent dans le PLU sont le début de la construction de quelque chose, ce n'est pas la fin, on n'acte pas des projets qui n'existent pas. Que vous ayez entendu parler de choses diverses et variées, oui sans doute, on lit beaucoup de choses en effet qui sont très troublantes, j'avoue également pour être destinataire de ces courriers que moi-même je suis troublée. La concertation je l'entends, vous êtes là et nous vous entendons sauf qu'on ne peut pas concerter à partir du moment où l'on a juste délimité un périmètre d'étude et qu'on est en train de mener le projet. On avait en fait un dossier comme vous le voyez extrêmement épais à mettre en place, la concertation nous allons la mettre en place maintenant. On a délimité un périmètre sur lequel ou dans lequel il va falloir réfléchir et effectivement ce n'est pas tout seuls dans notre coin qu'on va réfléchir, c'est ensemble.

J'entends ce que tu demandes, Dominique, l'idée de la concertation avec à la fois le conseil municipal, les membres des associations mais je dirais même plus, avec les Verriérois. J'entends cette demande de réunion publique, c'est quelque chose dont on a déjà parlé et qui se tiendra sauf qu'effectivement il faut laisser le temps et nous laisser le temps de mettre en place, de réfléchir correctement au projet pour revenir vers la population, pour lui proposer quelque chose qui existera vraiment. Pour le moment on définit une zone et on regarde ce que l'on va pouvoir mettre à l'intérieur, et bien sûr il est évident qu'il faudra que nous construisions tout cela ensemble.

M. FOURNIER : Mes chers collègues, tout d'abord je suis ravi que Dominique change un peu de position par rapport au précédent conseil municipal et je tiens à dire que nous sommes favorables à sa proposition de surseoir à cette délibération afin de mener un débat clair, serein, paisible et démocratique aussi. Je ne mets pas en cause le travail qui a été effectué ces deux dernières années mais je rappelle que c'est un travail engagé depuis deux ans et que des éléments nouveaux sont

apparus dans les dernières semaines, ce sont ces éléments nouveaux qui nous amènent aujourd'hui à douter de la sincérité du PLU. Je vous entendais parler de protection de l'environnement, du cadre et du patrimoine Verriérois, cela s'entend, c'est une volonté qui a été affichée pendant des années par Bernard MANTIENNE mais Bernard MANTIENNE pendant 30 ans avait une « doctrine » ou un programme pour Verrières qui était clair et il ne refusait pas le débat. Ma sensation aujourd'hui est que vous refusez le débat sur la ZAE des Petits Ruisseaux et sur le boulevard Foch. J'ose dire qu'il est sanctuarisé et en fait j'ai la sensation que vous vous donnez la possibilité de manière unilatérale, avec la majorité que vous avez, d'ouvrir à nouveau le débat et de faire voter ce que vous souhaitez.

Sauf que le PLU est un moment important, c'est celui qui définit une vision politique pour les années à venir. Je ne vais pas refaire le débat de 2014, nous ne sommes pas là pour ça, mais c'était quelque chose que nous soulignions à l'époque, le manque de vision pour les années à venir de Verrières-le-Buisson à 15 ou 20 ans, dans un milieu francilien toujours plus dense, avec des zones économiques importantes à côté de chez nous, à Saclay, à Massy-Palaiseau, et donc là je vous interroge avec cette ouverture de projet boulevard Foch et dans la zone des Petits Ruisseaux, et je demande qu'on nous délivre à un moment donné une vision plus claire sur ce que vous comptez faire dans les prochaines années. Or au précédent conseil municipal, tout comme ce soir me semble-t-il, nous n'avons pas ces éléments de réponse, ne serait-ce que pour nous abstenir ; et donc nous allons voter contre.

M. le Maire : Quand on dit qu'on n'a pas de débat clair, je ne vois pas comment cela peut se dire quand on ne participe pas au débat, ce n'est pas crédible, je ne peux pas l'entendre, et que l'on dise que ce n'est pas démocratique, ça me heurte, je ne peux pas entendre qu'on ne soit pas démocratique dans cette assemblée, on est serein, on est calme, en tout cas jusqu'à maintenant. Je vous assure que c'est assez énervant d'entendre ce genre de propos alors que tout va très bien ; et nous avons un public remarquable qui nous écoute, qui écoute nos débats, alors je pense que c'est un peu heurtant d'entendre cela ! Bernard MANTIENNE ne refusait pas le débat dites-vous, moi-même quand est-ce que je l'ai refusé ou quand l'aurions-nous refusé ? On a fait une concertation qui n'a rien à voir avec notre précédent PLU, absolument rien à voir, il n'y avait que les débats légaux qui avaient été mis en œuvre, cette fois-ci on les a quasiment doublés, on n'était pas du tout obligé de le faire. Nous avons, Karine et moi, reçu tous les collectifs pour avoir des débats sereins, francs et clairs, et en l'occurrence nous ne pouvons pas présenter de projet quand il n'y en a pas ; et je le redis, les secteurs de projet ont été délimités pour que justement nous nous donnions du temps par rapport au PLU que nous avons à voter pour faire évoluer les choses et réfléchir ensemble en faisant des cahiers des charges comme cela a été demandé, en les débattant, et en regardant où est l'acceptabilité sociale pour répondre à la demande fort légitime qu'a exprimée et que je partage complètement Dominique sur la production de logements sociaux ; et en même temps pour assurer la protection de ce Verrières-le-Buisson que nous aimons et qui est entièrement consigné dans le document que vous avez.

Dire qu'on n'a pas de vision pour Verrières, cela veut dire que vous ne connaissez pas les 766 pages de ce document. Nous dire que nous n'avons pas de cap quand hier nous entendions dire dans cette assemblée que Verrières était « la belle endormie », ce sont vos propos, et alors que nous nous mettons « en marche » pour reprendre un mot qui vous est plaisant pour faire en sorte que Verrières bouge et que Verrières ait un avenir, avec des garanties et des secteurs de projet que nous

puissions examiner ensemble, c'est la délibération qui vous est proposée ce soir pour permettre de passer à une étape suivante dans ce projet.

Donc ce projet est protecteur pour Verrières, les opérations sur lesquelles nous pourrions faire quelque chose, et ce n'est pas une certitude, nous nous donnons le temps de les partager avec la population dans les cinq prochaines années, c'est cela qui est à l'œuvre, ne nous trompons pas de vote ce soir.

En ce qui concerne les périmètres et ce que Dominique a évoqué, je renvoie cela à plus tard, ce moment n'est pas aujourd'hui puisque nous avons arrêté la possibilité de nous donner cinq ans ; et sur les documents qui sont contenus dans le PLU il n'y en a pas un mot bien sûr puisqu'aujourd'hui perdure le zonage qui existe dans ces deux endroits ; et d'ailleurs les choses sont en mouvement, il y a des entrepreneurs de la ZAC des Petits Ruisseaux qui ont demandé des aménagements pour leurs entreprises et j'ai dit oui de façon très claire pour que cela ne soit pas bloqué, et ils le font en toute connaissance de cause.

Donc ne nous méprenons pas, nous avons absolument besoin d'un outil qui soit beaucoup plus coercitif pour nous permettre de conserver le Verrières que nous apprécions et que nous voulons conserver, et nous avons mis de côté des secteurs sur lesquels nous vous invitons à réfléchir avec une consultation qui sera infiniment plus obligeante pour notre collectivité vis-à-vis des Verriérois que si nous les avions indiqués dans le PLU ce soir.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

M. TRÉBULLE : Juste un point d'information : je voudrais être sûr de ne pas avoir bénéficié d'un privilège que j'aurais été le seul à avoir, je voudrais avoir confirmation que l'ensemble des membres du conseil municipal ont bien reçu un CD-ROM qui comportait l'ensemble du « projet de PLU pour arrêt » avec l'ensemble des documents en la matière, je voulais m'assurer que nous ayons tous eu le même niveau d'information, exacte, complète et exhaustive que l'on peut -ou pas- consulter.

M. le Maire : Absolument.

M. HULIN : Je trouve pour ma part assez incohérent de nous dire que ce document-là est une vision et un cap, j'ai dit que je partageais un certain nombre d'orientations qui étaient dedans, et nous dire aussi que ce n'est pas le débat et nous renvoyer en disant : sur les périmètres de projet on ne sait pas ce que l'on fera, cela se fera plus tard, etc... Ce PLU est cohérent, c'est un tout et on ne peut pas juste dire : aujourd'hui on a fait une concertation sur certaines zones et sur d'autres n'en parlons pas, on en parlera plus tard mais tout va bien, ne vous inquiétez pas !

De mon point de vue, on ne peut pas juste passer ces projets sous silence et dire qu'ils « parasitent » la discussion, c'est un mot malheureux peut-être, pour mon collègue qui choisit bien ses mots d'habitude, je trouve cela un peu curieux mais bon... ce n'est pas qu'ils parasitent, c'est qu'ils en font partie, et tout cela est un tout cohérent et on ne peut pas dire sur les périmètres de projet, ce soir n'en parlons pas, ils existeront plus tard. Non, ils sont dedans.

M. TRÉBULLE : On les a déjà votés !

M. HULIN : Ce n'est pas pour autant qu'on a changé d'avis, je suis désolé de redonner mon avis s'il est différent du tien. J'avais prévu de le redire, c'est tout.

Et pour l'autre point, je redis ce que j'ai dit la dernière fois : je ne remets pas en cause ce que vous avez fait, bien plus que la fois dernière où je n'avais pas la chance d'être élu, je reconnais que vous avez fait bien plus que ce que la loi demande, je dis juste que ces réunions publiques sont de l'information, c'est très bien, c'est un bon début mais ce n'est que de l'information. On peut très bien demander à des spécialistes d'avoir des avis, de donner de l'information, c'est un

bon début mais ce n'est pas de la concertation. Je l'ai déjà dit la dernière fois, je le répète : si les réunions publiques, ce sont pour vous des réunions de concertation prévues pour la suite sur les périmètres du projet, pour nous ce ne sera pas de la concertation, ce sera de l'information et ça a ses vertus mais vu les inquiétudes qui se font jour et les rumeurs qui sont infondées d'après vous apparemment, et je veux bien vous faire confiance là-dessus, vu ces sujets-là je pense qu'il faut monter un cran au-dessus et que le niveau d'information n'est pas forcément suffisant.

Ce que l'on nous demande de voter ouvre des perspectives, ce n'est pas la fin du processus on l'a bien compris, mais il est écrit que le conseil municipal doit dire que « ce bilan pose des conditions favorables à la poursuite de la procédure », pour moi c'est non, je ne peux pas voter pour.

M. le Maire : Je peux comprendre, si vous reprenez le PLU précédent, il n'y avait rien sur la zone des Petits Ruisseaux, cela pourrait dire qu'il n'y avait pas de projet avant, mais si, en fait ce PLU était inadapté, on n'avait pas anticipé, on aurait dû faire savoir dès le début qu'il y avait un projet à cet endroit-là.

Car la ville bouge et s'il se trouvait que dans les prochains mois ou dans les prochains semestres on vienne nous proposer dans un tout autre secteur la possibilité de réaliser 100, 150 ou 200 logements qui ne sont pas prévus là mais rendus possibles par le PLU parce qu'il y a des possibilités à construire, ce serait pure folie que de persévérer dans les secteurs de projet que nous avons arrêtés, et donc le projet qui pourrait voir le jour sera peut-être tout à fait différent de celui dont on débat aujourd'hui ou dont on pourrait débattre aujourd'hui parce qu'il n'existe pas. Donc oui, il est important de se donner des marges temporelles pour prolonger la vision que nous pouvons avoir à Verrières. En tout cas l'objectif commun que nous partageons, et là je vous demande de réfléchir à deux fois, c'est de protéger Verrières pour ce qui est son côté verdoyant et parvenir à accomplir ce que vous vouliez lors de la campagne de 2014, à savoir respecter la loi dans les temps avec la production de 25 % de logements sociaux en 2025, ce qui est une partie de ce que nous voterons ce soir.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Quand on parle d'information, à partir du moment où l'on a demandé l'avis des Verriérois, je suis désolée, ce n'est plus de l'information, c'est de la concertation. Le forum public a servi à cela et les réunions publiques dans lesquelles les Verriérois avaient la possibilité de prendre la parole, ce n'était pas que de l'information, c'était de la concertation.

M. le Maire : Je suis parfaitement d'accord avec toi. Est-ce qu'il y a une dernière intervention ?

M. TIXIER : Ma parole est rare mais je voulais donner ce soir une petite explication de vote. Faisant partie de la majorité je voudrais m'expliquer auprès de mes collègues : je l'ai déjà rappelé mais je le dis, je regrette d'avoir été le seul membre de la commission Urbanisme à être présent avant la réunion de ce soir, c'est un peu regrettable sur un sujet aussi important que celui de ce soir.

Je vais m'abstenir comme Stéphane ZAKARIAN, néanmoins j'ai confiance en Karine et en notre équipe et je voudrais simplement montrer aux Verriérois ce que je ressens vraiment pour l'avenir : c'est une abstention peut-être positive car j'attends de voir les projets qui vont être faits et pour lesquels on devra à nouveau se prononcer dans l'avenir.

Mon abstention ne rejoint pas du tout les idées qui sont celles de mes camarades à ma droite qui sont fondamentalement contre l'idée de densifier Verrières même si j'ai bien conscience qu'on est un peu entre le marteau et l'enclume et que nous avons l'obligation de construire. Merci à tous.

M. le Maire : S'il n'y a plus d'intervention, nous allons passer au vote.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 24 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.)

M. le Maire : Merci pour votre vote. Je voudrais profiter de cet instant pour remercier Cécile DELBECQ qui a initié ce PLU, remercier très vivement Karine CASAL DIT ESTEBAN qui a pris ce dossier au pied levé, l'a « embrassé », j'emploie ce terme-là parce que c'est ce que j'ai ressenti, l'a accompagné et l'a mené de mon point de vue d'une main de maître, je te remercie très sincèrement au nom de l'ensemble des collègues. Je voudrais remercier aussi Fabrice LEBEAULT, Monsieur Ghislain CASIMIRO, et Julie ROEHRICH qui travaille à nos côtés au service de l'Urbanisme, qui a été embauchée pour cette réalisation du PLU et qui n'a pas compté ses heures pour parvenir à la réalisation de ce document. Et je voudrais aussi avoir une pensée pour le cabinet d'études qui nous accompagne dans ce travail.

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

4- Créations de postes.

(Rapporteur : Mme FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation.)

Il est proposé à votre assemblée la création des postes ci-dessous pour promouvoir les agents dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2017.

L'avancement de grade correspond à une évolution de la carrière à l'intérieur d'un cadre d'emplois de fonctionnaires territoriaux sous réserve de remplir certaines conditions (ancienneté, âge, fonctions, examen professionnel,...). L'autorité territoriale peut nommer les agents qui remplissent les conditions statutaires pour être promus dans un grade supérieur du cadre d'emplois dans le respect des ratios définis par le conseil municipal du 22 octobre 2007.

Pour l'année 2017, suite aux évaluations, et dans le respect du dispositif validé par le Comité technique paritaire en date du 6 décembre 2010 et le Conseil municipal en date du 13 décembre 2010, il conviendrait d'ouvrir les postes suivants pour permettre la nomination de certains fonctionnaires :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 2 postes d'ASEM principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal,
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants,
- 1 poste de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'assistant socio-éducatif principal.

Enfin, il est proposé à votre assemblée la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet pour permettre la nomination d'un agent lauréat du concours.

Ces créations de postes pour les avancements et suite à réussite au concours ne se traduisent pas par une augmentation des effectifs. Les suppressions de poste

concomitantes se feront lors d'un prochain Conseil municipal, après avis préalable du Comité technique.

Mme FOUCAULT : Ces créations de postes n'entraînent pas d'augmentation des effectifs et des suppressions de postes viendront dans un conseil prochain.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Vous l'aurez compris, des personnels de la commune pouvant évoluer, il faut leur offrir des postes qui soient dimensionnés pour les grades qu'ils ont obtenus et donc nous fermerons des postes au moment de la clôture de fin d'année.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

5- Revalorisation de la rémunération de l'activité accessoire de médecin.

(Rapporteur : Mme FOUCAULT)

(Lecture du rapport de présentation)

Par délibération du 12 décembre 2011, le Conseil municipal a procédé à la création d'un emploi, en activité accessoire, de médecin pour les crèches de la Ville de Verrières-le-Buisson.

Les besoins de la Ville représentaient 10 heures hebdomadaires. La rémunération avait été fixée à 33 euros bruts de l'heure.

La rémunération pour cet emploi n'a pas été revalorisée depuis 2011. Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de fixer le taux horaire de l'intervention à hauteur de 43,65 € bruts. Par ailleurs, avec la fermeture de la crèche familiale et malgré l'ouverture plus importante de la crèche Saint-Fiacre, les besoins de la Ville pour les interventions du médecin sont réduits.

Il est proposé que les interventions du médecin se fassent désormais à raison de 18 heures mensuelles.

Il continue d'assurer les missions suivantes :

- visites d'admission des nourrissons présentant un handicap, atteint d'une affection chronique ou de moins de 4 mois,
- visites de suivi,
- gestion des épidémies,
- rédaction, mise en place et suivi des protocoles médicaux,
- mise en place de formations aux gestes d'urgence.

Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

SERVICE ENFANCE - RESTAURATION

6- Bilan d'activité 2016 de la cuisine centrale de Verrières-le-Buisson par API RESTAURATION.

(Rapporteur : Mme LEGOFF)

Mme LEGOFF : Le contrat de gestion avec API RESTAURATION avait été conclu pour sept ans, nous arrivons au terme de la dernière année, c'est donc le dernier bilan que l'on vous propose.

Ce sont 225 000 repas par an du 1er janvier au 31 décembre, c'est une évaluation que l'on avait faite dans notre cahier des charges. API fournit la restauration pour les écoles, les centres de loisirs, les crèches, le portage à domicile, le Club du Bel Age, également des repas à l'ARPAVIE qui est l'ex AREPA, et nous avons des agents municipaux et des personnels de crèches qui mangent avec API.

Le délégataire à l'occasion du renouvellement de ce contrat doit nous faire un rapport annuel, rapport technique qui est celui que je vous lis présentement :

La cuisine centrale a 11 salariés, elle fonctionne en liaison froide, cela veut dire que la préparation des repas se fait à la cuisine centrale, au minimum un jour avant la prise du repas, et pour le week-end cela se fabrique le vendredi pour le lundi. Et dans cette liaison froide il y a une remise à température dans les satellites qui sont nos cantines dans les différentes écoles. Le prestataire s'engage bien sûr au bon fonctionnement de la cuisine.

Pour 2016, API avait déjà en investissements une certaine somme pour des travaux de réfection et de renouvellement du matériel mais aussi une certaine somme pour tout ce qui est contrat de maintenance pour une valeur de 47 865 €.

Le contrat prévoit pour nous 1 € par repas pour le renouvellement de l'équipement et la maintenance. API Restauration doit nous fournir un récapitulatif chiffré et détaillé avec les factures de tout ce qui est fait, chose qui nous est rendue.

Pour le compte rendu qualitatif et sanitaire, on a des contrôles bactériologiques et cette année 2016, sur 49 prélèvements effectués, tous étaient satisfaisants. En 2015 on avait eu un petit souci. On n'a pas eu de passage de la Direction départementale de la protection des populations sur l'année 2016, on les a sollicités mais ils n'ont pas jugé utile de passer.

Au niveau des repas il y a une commission repas toutes les six semaines avec bien sûr la société API, avec des représentants de parents d'élèves, avec des personnels de crèches, des personnels qui s'occupent des personnes âgées, un calendrier de confection des menus est présenté aux participants, il est établi par une diététicienne sachant que cette diététicienne ne se base pas sur la journée mais sur une semaine entière, elle prend en compte les différents rapports des aliments.

À la suite de cette commission les menus sont distribués dans les différentes structures, la répartition des produits alimentaires par mois est de 81,74 % de produits frais, et dans ces produits frais il y a du bio pour 14,74 %, il y a du produit de proximité, du local, leur approvisionnement se fait à moins de deux cents kilomètres autour de Paris et donc de Verrières ; il y a 6,11 % de local et 0,60 de label rouge qui a été introduit en 2016, qui n'existait pas en 2015. Il y a plus de bio en 2016 qu'en 2015.

Par son approvisionnement de proximité, API a fait la démarche qualitative sur la réduction de l'empreinte carbone, cela fait partie aussi de ce qui était marqué dans le cahier des charges.

On fait de temps en temps des questionnaires que l'on distribue aux enfants et aux adultes pour avoir une enquête de satisfaction : chez les enfants, c'est 48 %, et chez les personnes âgées c'est autour de 80 % que les gens sont satisfaits.

Pour information, quand on va dans les conseils d'écoles il y a des retours sur ce que les enfants ont mangé à la cantine, aujourd'hui nous avons des retours positifs, les enfants autant que les adultes sont assez satisfaits de ce qui est fourni dans les cantines.

En 2016, on a fabriqué 228 548 repas rien que pour la ville de Verrières et la société API a aussi la possibilité de faire des repas pour l'extérieur, en 2016 ils en ont fait 91 317 pour un chiffre d'affaires que vous avez dans le bilan financier. Concernant la redevance pour la commune, c'est une provision pour la commune qui doit être de 99 060 €, chaque année API doit provisionner cette somme dans leurs finances. Les repas sont facturés par le délégataire à la Ville suivant un barème, les enfants et les repas de crèches vont de 3,97 € à 4,64 € TTC pour les adultes, et ces tarifs sont revus à la hausse chaque 1er septembre de chaque année. Pour ce qui est de la

Ville, elle reçoit aussi du délégataire une redevance pour les repas extérieurs qui sont fabriqués chez nous, c'est une redevance annuelle de 0,30 € par repas et équivaut à 5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Je peux vous dire encore que la Ville a été satisfaite, nous sommes exigeants vis-à-vis de notre cahier des charges et nous faisons un suivi régulier, nous avons des contacts réguliers et tout à fait cordiaux avec la société API, quand quelque chose ne fonctionne pas, quand nous avons des remontées, on les leur transmet et c'est rectifié assez rapidement. 83 % des enfants de la ville mangent dans les cantines, c'est important, c'est une responsabilité lourde, et donc on arrive à produire des repas pour un coût abordable avec des qualités nutritionnelles tout à fait satisfaisantes. On continue à être exigeant sur la sécurité alimentaire et sur le coût des produits.

Vous aviez eu le bilan d'activité de 2011, pour cette année 2016, le bilan de la société API est en déficit de 63 967 €. Voilà ce que je peux vous dire sur ce dossier.

M. le Maire : Des questions ?

M. YAHIEL : J'ai deux questions : premièrement, on en avait déjà parlé la fois dernière, le modèle économique allait en souffrance puisque malgré les performances qualitatives intéressantes il y aura eu un déficit structurel pendant les cinq années de ce contrat, et donc à l'aune de cette convention, la question que l'on se pose sans préjuger du choix est : à quel moment aura lieu le choix de ce même délégataire ou d'un nouveau puisque l'échéance est pour bientôt, et le conseil en délibérera quand ?

M. le Maire : La rédaction du cahier de consultation des entreprises est en cours, il faudra que nous ayons délibéré au moins trois mois avant l'échéance du contrat qui est en août 2018, donc ce sera à la mi-mai je pense.

M. MORDEFROID : Je me réjouis de la satisfaction des consommateurs et du respect des engagements sur l'origine des produits alimentaires, j'aurais juste une remarque : puisqu'on va revoir le cahier des charges au moment du renouvellement du contrat, on parle de la réduction de l'empreinte carbone mais il y a un élément qui n'apparaît pas parce que ce n'était pas encore d'actualité à l'époque, c'est la gestion des bio-déchets et je voulais signaler deux aspects : d'une part l'animation de la façon de servir les repas et de responsabiliser les consommateurs sur les rations et mesurer le poids des déchets de façon statistique – alors pas systématiquement peut-être – pour mesurer l'évolution de la réduction du nombre des déchets au stade de la consommation ; et deuxièmement l'obligation qui est faite maintenant aux producteurs de plus de 10 tonnes par an de bio-déchets de filières spécifiques qui est un sujet délicat sur notre territoire puisque pour l'instant il n'est pas réellement pris en charge par la collectivité pour des tas de raisons techniques.

M. GRISSOLANGE : Ma question est naïve mais comment une entreprise qui a perdu 282.558 € en cinq ans, il n'y a qu'une seule année où son résultat a été positif, comment peut-elle marcher ?

M. TRÉBULLE : C'est un point sur lequel je voulais suggérer -mais ça n'est qu'une piste- qu'il y a probablement derrière cela un artifice comptable dans la production des excédents ou déficits, notamment liés aux provisions et aux différentes façons de comptabiliser un certain nombre de passifs de la part de l'entreprise. Ce qui ne veut pas dire que le déficit d'exploitation qui apparaît dans les chiffres traduit le fait qu'en réalité l'entreprise perd de l'argent, en fait elle ne perd vraisemblablement pas. Le seul point de désaccord que j'aurai avec Michel sur ce point, c'est que je ne pense pas que le modèle soit en souffrance, pour avoir vu API travailler par ailleurs, ce n'est pas une entreprise qui est en souffrance globalement, on est dans un cas de figure

dans lequel le déficit qui apparaît n'est pas révélateur de l'ensemble de l'entreprise. Si vous le vouliez, sans être polémique, je pourrais évoquer le bilan financier de certains gouvernements !

(Rires)

Mme LEGOFF : La société ne travaille pas qu'à Verrières mais là, c'est pour la partie Verrières.

M. FOURNIER : Je voudrais savoir quels seraient les points à améliorer ?

Mme LEGOFF : Des points à améliorer ou à consolider ? Comme le disait Jean-Paul ils commencent à travailler sur les déchets avec les enfants, nous avons d'ailleurs fait des investissements pour apprendre aux enfants à gérer. Il va falloir améliorer ce point.

Au niveau bio, ce n'est en fait qu'un début, il y a six ou sept ans, quand on a fait le cahier des charges, le bio n'était pas beaucoup dans les menus, là il faut retravailler sur la qualité du bio. Je pense qu'on aura d'autres points à mettre au cahier des charges qui n'existaient pas auparavant.

M. HULIN : D'abord, dans la répartition des produits alimentaires, quand on fait la somme des chiffres, ça fait 100, j'en déduis donc qu'un produit, quand il est frais, ne peut pas être bio ?

M. le Maire : On est d'accord sur le fait qu'il y a un vrai souci sur la façon de présenter, on a fait la même remarque.

Mme LEGOFF : Dans le tableau que vous avez, on nous dit qu'il y a 80,74 % de produits frais que vous ajoutez aux produits surgelés et à l'épicerie, cela fait 100 %, et dans ces produits frais ils font le détail du bio, du local, etc.

M. GRISSOLANGE : On a l'impression étrange que si c'est local, cela ne peut pas être bio tel que c'est écrit.

M. le Maire : Oui, c'est bizarre comme approche.

Mme LEGOFF : On n'arrive pas à avoir une autre présentation.

M. HULIN : Au-delà du fait qu'à ma gauche on rappelle à chaque fois ce qui a été dit, cela ne remet pas en cause que des progrès ont été faits, si l'on rentre dans le détail on peut trouver des choses à revoir mais globalement il y a eu des progrès.

Mme LEGOFF : Oui.

M. le Maire : Juste deux petites informations : je vous indique qu'Alexandre LARNICOL a donné son pouvoir à François-Guy TRÉBULLE ; et sans doute avez-vous constaté comme moi que Caroline FOUCAULT est partie, c'est parce qu'elle était en colère contre moi et elle a raison de l'être : j'ai omis de la remercier pour tout le travail qu'elle avait fait dans la concertation sur le PLU et l'organisation de cette concertation. C'est une erreur de ma part et je lui demande de bien vouloir accepter mes excuses que je fais publiquement devant vous. C'est une erreur. Elle a donné son pouvoir à Jean-Louis DELORT.

Nous n'avons pas à voter sur ce rapport, **nous prenons acte du Bilan d'activité 2016 de la cuisine centrale de Verrières-le-Buisson par API RESTAURATION**

SERVICES TECHNIQUES

7- Espace Bernard MANTIENNE - demande de permis de construire modificatif.

(Rapporteur : M. DELORT)

M. DELORT : Je vais vous faire un bref retour sur les dernières délibérations prises sur l'Espace Bernard MANTIENNE : depuis notre changement de communauté d'agglomération, la Ville est maître d'ouvrage depuis janvier 2016, la clé de répartition financière est de 40 % pour la Ville et 60 % pour la CPS. Les principaux travaux votés en juin ont été : la rénovation de la toiture-terrasse du Colombier et de

la salle polyvalente ; la mise en place d'un système de double flux permettant le chauffage et le rafraîchissement de toutes les salles de spectacle.

Aujourd'hui et avant l'inauguration prévue en janvier 2018, nous vous proposons de prendre en compte plusieurs nouveaux besoins dans le cadre d'un permis de construire modificatif, à savoir : modification de l'aménagement intérieur demandé par la Sous-commission départementale pour la sécurité, et aussi à la demande des pompiers élargissement de portes coupe-feu. La façade rideau a été déplacée pour permettre un alignement de la façade arrière de l'édifice, la façade vitrée qui se trouve Chemin des Antes a été déplacée de 15 centimètres pour permettre l'alignement ; deux locaux de rangement non prévus initialement ont été créés, ces précisions doivent être données aux services départementaux d'incendie et de secours et à la commission départementale d'accessibilité par le biais d'un permis de construire modificatif accompagné d'une déclaration de travaux.

Les membres de la commission Travaux réunis le 15 septembre 2017 ont émis un avis favorable, le Conseil municipal doit demander l'autorisation à Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents au dépôt du permis de construire modificatif et à la nouvelle déclaration de travaux.

M. GRISSOLANGE : On doit donner l'autorisation, on ne doit pas demander ? Il est marqué « demander ».

M. DELORT : On mettra « donner » en effet.

M. PANCRAZI : Une petite question : est-ce que les nouveaux travaux engendrent un décalage temporel de la réalisation ?

M. DELORT : Non, c'est toujours janvier 2018 pour la fin des travaux.

M. PANCRAZI : Pas de changement de coûts non plus ?

M. DELORT : Non.

M. GRISSOLANGE : On change les choses, on ajoute, donc cela va modifier le prix?

M. le Maire : Il y a des plus, il y a des moins, on verra au moment du bilan mais cela ne modifie pas l'économie générale du projet.

M. DELORT : Cela a été vu en CAO la semaine dernière.

M. GRISSOLANGE : Je ne doute pas que vous respectiez la loi mais est-ce que cela coûtera plus cher ou moins cher ?

M. le Maire : Je ne suis pas capable de vous le dire aujourd'hui.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

8- Église Notre-Dame de l'Assomption - Validation l'Avant Projet Définitif (APD) et avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

(Rapporteur : M. DELORT)

M. DELORT : Mes chers collègues, je rappelle qu'au mois de juin nous avons délibéré pour le dépôt d'un permis de construire et une demande de subvention pour l'église Notre-Dame de l'Assomption. Je souhaite vous rappeler l'importance des travaux prévus par l'Architecte du Patrimoine : mise en place d'un échafaudage en périphérie de l'édifice, y compris jusqu'au sommet du clocher ; remplacement des pierres de taille défailantes ; rénovation de l'ensemble des façades ; restauration des portes d'accès ; restauration des abords directs du monument ; restauration des vitraux ; éclairage des abords de l'église pour sa mise en valeur sur des jours et des heures définis.

Pour la rénovation des couvertures il est apparu nécessaire de traiter et de réhabiliter les planchers et la charpente de l'édifice, et suite à l'examen de la toiture à l'aide d'un drone, on vous propose la réfection de la nef, du cœur de la sacristie, la révision et la

couverture du clocher, la restauration des lucarnes, la girouette et la réfection des abassons.

Pour la sécurité : renforcement des contreforts de l'église pour une stabilité générale de l'église, de même le changement de toute l'installation électrique qui sécurisera les biens et les personnes.

En matière d'accessibilité, création d'un accès pour faciliter le cheminement des personnes à mobilité réduite ou empêchées.

Avec cet avant-projet de travaux que je viens de rappeler, nous pouvons penser que nous donnons cent ans supplémentaires à notre église. Pour cela, le forfait de rémunération de l'Architecte est arrêté à 60 770,44 € hors taxes. Le montant des travaux est estimé à 949 538,09 € hors taxes.

Les membres de la commission Travaux réunie le 15 septembre ont émis un avis favorable, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre du marché de maîtrise d'œuvre avec la société AEDIFICIO.

M. TRÉBULLE : Le fait que notre collègue Jean-Louis DELORT ait souligné avec pertinence et émotion qu'il était question de redonner potentiellement 100 ans de vie supplémentaires à l'église appelle nécessairement de ma part une réaction : Je ne peux pas ne pas évoquer les efforts faits par les Verriérois et plus particulièrement par le Conseil de Fabrique au XIXème siècle pour engager des travaux extrêmement importants de rénovation de cette église. Nous sommes un certain nombre à avoir des souvenirs partagés dans ce travail de réfection, c'est un signe de notre identité Verriéroise quel que soit par ailleurs l'usage qu'on envisage pour cette église. Je voulais dire que c'était là quelque chose de tout à fait signifiant et qui donne son sens à notre appartenance à ce conseil municipal d'une part ; et je voudrais d'autre part plus légèrement suggérer que pour ce qui est de la réfection de la girouette, on pourrait peut-être demander la réserve parlementaire de quelque élu qui aurait changé d'étiquette politique.

M. YAHIEL : L'intervention précédente est conforme à l'attachement de Monsieur TREBULLE à ne pas aller dans le sens du travail du dimanche, je trouve que ce sont deux délibérations qui sont bien imbriquées.

Plus sérieusement le devis a doublé et s'agissant d'un monument de cette nature on peut concevoir qu'entre l'analyse de départ et l'analyse d'arrivée, il y ait un écart significatif, en général c'est en commençant les travaux qu'on découvre l'étendue des dégâts, là c'est le cas, je ne suis pas un grand spécialiste de l'architecture ecclésiastique du XIXème siècle mais quand même je trouve le doublement assez surprenant. J'imagine que le devis initial a été fait dans les règles de l'art par un architecte dont je n'aurai pas l'outrecuidance de penser que le caractère forfaitaire de sa rémunération n'était pas une incitation à limiter le devis final ; mais pour être sérieux j'imagine que si vous nous présentez cette délibération, c'est que vous l'avez validée et qu'on n'a pas tellement d'échappatoire, mais avez-vous partagé la même surprise que nous à l'énoncé du devis définitif ?

M. le Maire : On a probablement péché par une trop grande rapidité à vouloir mettre un chiffre sur les travaux. En l'occurrence ce n'était qu'un bureau d'études et non pas un architecte qui avait conduit les premières investigations, et à l'aune de ce qui avait été produit en désignant un architecte qui connaît son affaire, bien évidemment il s'en est inspiré mais il a vu toutes les lacunes du premier diagnostic et c'est la raison pour laquelle on a employé des moyens modernes, notamment le drone qui a été rappelé, ce qui nous a évité des dépenses par ailleurs d'investigations.

Donc c'est effectivement ce qui nous semble être le prix, je ne dirais pas le « juste » prix mais le prix avec pour ma part un petit pincement mais il en est ainsi de cette profession, autant avoir affaire à un architecte des Bâtiments de France pour nous changer les poutres maîtresses, comme les abassons qui sont de la compétence de gens extrêmement qualifiés, cela va de soi qu'ils aient des honoraires à la hauteur de cette qualification, autant quand il s'agit d'ouvrages plus classiques de génie civil, que l'architecte soit rémunéré comme un architecte des Bâtiments de France alors que la qualification est moins utile, je trouve cela un peu désagréable, mais il en est ainsi puisqu'on est sur un monument classé.

M. GRISSOLANGE : Mon intervention porte sur la même question, on passe de 575 000 HT à 949 000, c'est quand même surprenant ; et en même temps s'agissant d'un monument historique qui est en outre utilisé par une partie significative de la population, et qui appartient à la commune, on ne peut pas le laisser s'écrouler, donc on est obligé de faire confiance à des gens qui nous disent : ça coûte tant. Mais c'est quand même cher.

M. le Maire : Si l'on peut en suivant les travaux insister pour regarder toutes les économies possibles et inimaginables, on le fera comme on le fait sur tous les chantiers de Verrières.

M. GRISSOLANGE : Est-ce que des subventions sont possibles ?

M. le Maire : On a des dossiers en cours bien évidemment auprès des services de la Région, de la DRAC, de l'État, et je crois aussi auprès du Conseil Départemental sachant que quand on a lancé les choses, Stéphane Bern n'était pas encore en piste.

M. TRÉBULLE : J'ai été mis en cause et je voudrais citer Aragon « Deux sanglots font un seul glas, et quand vient l'aube cruelle, passent de vie à trépas celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas ».

M. FOURNIER : Je voudrais savoir à quelle date avaient eu lieu les travaux, et quels types de travaux, il y a quelques années, comme aménagements notamment devant l'église ?

M. le Maire : Il y a plus de 15 ans je dirais, il y a eu un nettoyage intégral de l'intérieur de l'église, mais c'est tout ce qu'il y a eu, il n'y a rien eu à l'extérieur hormis tout à fait récemment par les services de la commune, bien évidemment en ayant commandé des pierres taillées par des experts mais c'est nous qui l'avons remonté, le pilastre qui se trouve rue de l'Église qui était tombé et qu'on a refait.

Mais ce à quoi tu fais peut-être référence, c'est qu'en même temps qu'on avait refait l'intérieur de l'église on avait rajouté le petit élément décoratif qui se trouve juste en haut du portique principal de l'entrée de l'église, c'était une partie de décor qui était tombée pendant la tempête de 1999, on avait refait des morceaux de la rosace qui est sur le parvis. Y-a-t-il d'autres remarques ?

M. GRISSOLANGE : On n'avait pas aussi refait un vitrail ?

M. le Maire : C'étaient les vitraux de la sacristie qui ont été refaits par le club ABC.

M. GRISSOLANGE : Il n'avait pas été exigé que ce soit les Bâtiments de France ?

M. le Maire : Le maître-verrier était agréé par les Bâtiments de France.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 27 voix pour et 4 abstentions.)

9- Signature d'une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques du réseau à très haut débit en fibre optique avec Orange sur trois sites.

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

M. DELORT : Mes chers collègues, je propose de faire un point bref sur le déploiement de la fibre à Verrières. Il y a deux sortes de déploiement : le déploiement horizontal, c'est-à-dire du nœud qui se trouve sur la commune de Massy jusqu'aux armoires, et le déploiement vertical de l'armoire jusqu'aux entrées des immeubles. Ensuite il restera le raccordement de la rue aux pavillons et aux appartements par un opérateur de détail.

Sur la ville, je vais vous donner les échanges que j'ai eus avec le responsable d'Orange pour vous faire un état à la semaine dernière : nous avons déployé horizontalement les réseaux transports et poses des armoires pour 4 295 logements sur 7 867 appartements recensés sur la commune. Le reste et la fin du déploiement horizontal sur la ville, le lot n°3, est à l'étude avec notre chargé d'affaires et sera réalisé en travaux au premier semestre 2018.

Les adresses terminées en travaux de distribution : Il y a eu 401 logements plus 108 qui sont en attente de date de commercialisation majoritairement sur le lot 1.

Les adresses de travaux, soit 944 logements, seront livrées avant fin 2017.

La liste des 728 autres logements dont nous avons obtenu l'accord du syndic et qui sont en réalisation d'études est prévue au premier semestre 2018.

A la semaine dernière, nous avons 102 filières raccordées à la fibre.

Pour information nous avons une convention avec ENEDIS signée depuis 2015 et nous travaillons avec eux au fil de l'eau dans un process établi pour qu'ils nous valident la pose de nos câbles.

Pour information, car c'était une demande, je crois en avoir déjà parlé ici, sur le lot n°1 la partie qui touche Bièvre était une partie prioritaire mais dans cette partie-là, l'ASL du Pont Monseigneur par exemple, Le Verger de Verrières, les Coteaux de Verrières, pour 109 logements ce sont des propriétés privées. Il y a un blocage puisqu'il y a du génie civil à faire. Orange s'est adressée aux responsables de ces propriétés privées pour qu'ils les autorisent à faire le génie civil et à payer puisque c'est sur une partie privée et non sur une partie publique de la Ville.

En résumé, sur le lot n°1, en pavillons et non pas en appartements, le nombre de logements initiaux est de 803 ; 316 sont éligibles, 434 sont en travaux. Sur le lot n°2, en pavillons : sur 1 169, 97 sont éligibles et 42 en travaux.

Et en appartements, sur le lot n°1 il y avait 1.108 logements au total, 868 ont obtenu un accord ; 133 sont éligibles, 367 sont en travaux, 63 sont en étude. Sur le lot n°2, toujours sur les immeubles d'appartements : 1 215 logements au total ; 513 accords obtenus, 8 éligibles, 101 en travaux et 404 en étude.

Voilà le point que je voulais vous faire sur la fibre, c'était en dehors de la délibération mais c'était important que vous ayez ces informations.

M. GRISSOLANGE : Comment peut-il y avoir plus en travaux qu'en éligibles ?

M. DELORT : Éligibles, cela veut dire que tous les travaux sont finis, les gens sont raccordables, mais ils n'ont pas encore signé le raccordement avec un opérateur.

M. GRISSOLANGE : Donc éligibles veut dire prêts ?

M. DELORT : Oui. Je reviens sur la délibération prévue ce soir...

(Lecture du rapport de présentation)

L'État a lancé en 2011 une grande concertation nationale sur l'aménagement numérique du territoire appelée AMII (Appel à Manifestation d'Intérêts d'Investissement). L'objectif était de demander aux opérateurs privés leurs intentions en termes de déploiement de la fibre optique sur le territoire, afin d'optimiser les dépenses publiques dans le cadre du projet de déploiement national des accès Internet à haut débit nommé FTTH (Fiber To The Home).

Depuis 2014, l'Opérateur Orange, travaille sur le déploiement communal de la fibre optique et des équipements associés. Les premières commercialisations ont eu lieu en juin 2017 pour le lot n°1 situé à l'ouest de Verrières-le-Buisson.

Au niveau technique, les déploiements du réseau en fibre optique FTTH s'effectuent suivant deux phases :

- le déploiement dans les rues (déploiement horizontal),
- le déploiement à l'intérieur des copropriétés (déploiement vertical).

D'un point de vue organisationnel, plusieurs entreprises interviennent pour effectuer les tâches administratives et techniques nécessaires au déploiement du réseau :

- un opérateur de réseau : pour le déploiement dans les rues,
- un opérateur d'immeubles : pour le déploiement à l'intérieur des immeubles,
- un opérateur de détails : pour la commercialisation des accès internet.

Dans les immeubles, un seul réseau FTTH mutualisé en fibre optique sera déployé. Selon la loi, l'opérateur en charge du déploiement du réseau dans l'immeuble («opérateur d'immeubles»), choisi par le(s) (co)propriétaire(s), doit respecter des conditions de déploiement visant à garantir un accès «ouvert» et «technologiquement neutre» à l'ensemble de ses confrères.

Les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques en fibre optique établies par un opérateur à l'intérieur d'un immeuble, permettant de desservir un ou plusieurs utilisateurs finaux, font l'objet d'une convention entre cet opérateur et le propriétaire ou le syndicat de copropriétaires.

La convention est conclue pour une durée de 25 ans à compter de la date de sa signature. Sans dénonciation par l'une ou l'autre des parties, elle peut être renouvelée tacitement.

Depuis 2014, Orange, dans le cadre de sa réponse à l'AMII déploie dans les rues en qualité d'opérateur de réseau. Il peut également intervenir sur le domaine privé.

A ce jour, seule la société Orange (opérateur de réseau) s'est positionnée également comme opérateur d'immeuble sur le territoire de Verrières-le-Buisson.

Dans le cadre de la convention, Orange implantera dans un premier temps, à ses frais dans les équipements communaux, le réseau de fibre optique en partie verticale utilisant les gaines et les passages existants ou les passages créés à cet effet. L'implantation de ce réseau interne sera réalisée selon les normes en vigueur et en application des règles de l'art.

Cette opération est sans incidence financière pour la commune de Verrières-le-Buisson, l'ensemble des dépenses d'installation et d'entretien étant à la charge de l'opérateur d'immeuble Orange.

L'ensemble du patrimoine communal identifié prioritaire au raccordement à la fibre peut-être regroupé en 3 conventions (une pour l'hôtel de ville et ses bâtiments annexes, une pour le centre André MALRAUX et une pour l'Espace Bernard MANTIENNE).

Les membres de la commission Travaux réunis le 15 septembre 2017 ont émis un avis favorable.

M. YAHIEL : Merci à Jean-Louis DELORT qui a répondu sans le savoir à la question que nous nous posions mais sans taquinerie je dirai quand même que pour les citoyens que nous sommes, ce serait bien à un moment donné d'avoir une cartographie avec les numéros des secteurs parce que je ne savais pas que le secteur 1 par exemple était à cet endroit-là et c'est normal que je ne le sache pas ; et qu'on ait une vision et un cadencement peut-être en rappelant de façon synthétique

quel va être le déploiement. J'avoue que je n'ai pas bien compris l'objet de la convention. Je comprends qu'elle traite plutôt du déploiement sur les immeubles communaux et administratifs dont celui dans lequel nous sommes, cela veut dire qu'on n'est pas dans le champ, c'est plus pour cela que c'est gratuit, on n'est pas dans le champ du déploiement vers la population qui paraît bien enclenché, ce dont je me félicite beaucoup, c'est un atout important pour tout le monde, en particulier pour les professionnels, mais si les Verriérois pouvaient disposer d'une information même à grands traits sur le cadencement, ce n'est pas à la semaine près, pour savoir grosso modo s'ils sont volontaires ou d'accord, qu'ils auront accès à la fibre à telle ou telle période, ce serait pas mal. Cette question, on se la pose, je me la pose à titre personnel comme beaucoup et on nous la pose assez régulièrement, les gens ne voient pas forcément la façon dont les choses fonctionnent au quotidien.

M. DELORT : Pour être clair, c'est vrai que ce soir la délibération concerne uniquement les bâtiments communaux, cette convention est bien sûr entre la Ville et Orange, j'ai un peu dévié de cette délibération en faisant un point sur le déploiement de la fibre sur Verrières, mais bien sûr il y a des conventions entre Orange et les syndicats d'immeubles.

Orange a fait des demandes, tous les syndicats n'ont pas répondu, c'est très long. Ce dont on m'a assuré, c'est que le lot n°1 qui part de l'avenue Gabriel Péri et qui va jusqu'à Bièvres en suivant la rue d'Estienne d'Orves sera fini à la fin décembre 2017. Le lot n° 2 qui est plutôt au nord de Verrières, c'est pour fin 2018. Et le lot n°3, le lac pour faire court, c'est fin 2019 et il était prévu au départ de le déployer sur cinq ans, ça a commencé en 2014 et ça finira en fait en 2017.

Comme je l'ai dit brièvement, la difficulté ce sont les poteaux électriques, il faut une convention entre ENEDIS et Orange, il faut qu'ils s'assurent de la stabilité des poteaux pour accrocher la fibre. Et l'autre difficulté, c'est quand il faut faire du génie civil, il faut passer les fourreaux en-dessous des rues que j'ai citées, qui sont des voies privées, il faut que le syndic de la voie privée accepte la facture et permette de faire ces travaux.

M. le Maire : En tout état de cause le site d'Orange (www.orange.fr) rend très bien compte de l'avancée des travaux rue par rue, quasiment numéro par numéro, et effectivement il y a peu de prévisionnel indiqué dans la mesure où les secteurs sont les secteurs mais après cela ils sont complètement incapables de gérer la délibération de l'AG de la copropriété des Coteaux de Verrières.

M. PEPERS : Je voulais rappeler que notre équipe s'était engagée à la suppression des poteaux électriques dans Verrières, vous savez combien j'y suis attaché, c'est d'une laideur absolue à mon avis.

Sur le déploiement horizontal dans les rues, j'espère qu'Orange ne va pas nous mettre des poteaux électriques pour la fibre optique.

M. DELORT : Non, ils ne vont pas rajouter des poteaux, c'est sûr que dans les rues où il y a eu l'enfouissement des réseaux, il y a un fourreau qui est passé dedans, et s'il n'y a pas de fourreau ils passent en aérien, mais quand on enfouira toutes ces rues-là, automatiquement la fibre sera enfouie.

M. PEPERS : Il y aura de l'aérien à un moment donné ?

M. DELORT : A partir du moment où EDF, c'est de l'aérien, qu'il n'y a pas d'enfouissement des réseaux, oui forcément, il faut bien faire passer la fibre quelque part, on ne va pas faire une tranchée rétroactive pour faire passer l'électricité quelques années plus tard, ce sera fait ensemble à ce moment-là. Chaque année on essaie d'enfouir un peu, cette année c'est un petit bout rue du Champ-de-Mars, c'est

toujours cela de plus, on va proposer au prochain budget l'enfouissement des réseaux, on verra si cela passe au budget ou pas.

M. le Maire : Pas d'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

10- Rapport annuel 2016 du délégataire pour le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

(Rapporteur : M. DELORT)

M. DELORT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous présente le rapport annuel de la société Suez pour l'assainissement. Je rappelle que la compétence assainissement a été reprise par la commune, avant elle était à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et c'est la commune qui l'a reprise. Ce contrat d'assainissement a été conclu le 13 février 2010 et est maintenant suivi par les services municipaux. La mission principale de Suez Environnement, le délégataire, est d'assurer la collecte et le transport des eaux pluviales et des eaux usées vers le SIAAP. C'est l'agence territoriale de Bures-sur-Yvette qui manœuvre notre contrat 365 jours par an et 24 heures sur 24.

À Verrières-le-Buisson les réseaux se caractérisent -je trouve que c'est intéressant de le signaler- par 3 669 abonnés d'assainissement collectif, 15 905 abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif, taux de desserte de 98,2 % ; 75 689 mètres cube d'eau assujettis, 42,7 kilomètres de réseaux d'eaux usées ; 54,2 kilomètres de réseaux d'eau pluviale, 2,1 de réseaux unitaires, 1 166 avaloirs et 3 219 regards, un poste de relevage, 6 bassins de rétention.

En 2016 1,6 kilomètres de réseaux ont été inspectés, 1 565 mètres sur la rue d'Antony et le centre André Malraux, c'était juste avant qu'on ait refait la rue. Deux campagnes ont permis de curer 1 487 avaloirs et regards, 992 mètres linéaires de réseaux ont été curés, 350 mètres linéaires de réseaux d'eaux pluviales et 602 mètres linéaires de réseaux d'eaux usées.

Des enquêtes de conformité sont mises en place soit dans le cadre d'une vente immobilière, soit dans le cadre du contrat. Il y a eu 123 enquêtes réalisées : 79 dans le cadre d'une vente, 19 dans le cadre du contrat, 25 contre-visites, 61 enquêtes non conformes, le taux de conformité est de 48 % et le taux de mise en conformité suite à contre-visite est de 76 %.

Je rappelle que pour se mettre en conformité il y a un délai de deux ans, et si au bout de deux ans le propriétaire ne s'est pas mis en conformité, la redevance d'assainissement est majorée de 100 %. 4 points sont identifiés et suivis par Suez : réseaux d'eaux usées et d'eau pluviale rue de la Gravelle, les réseaux d'eaux usées voie de la Vallée de la Bièvre, les réseaux d'eaux usées rue de Paris et Allée de la Vaudonnière.

Je vous fais grâce du tableau des indicateurs.

M. GRISSOLANGE : Les « points durs », c'est quoi ?

M. DELORT : Ce sont les points qu'il faut surveiller en cas d'affaissement des réseaux ou autres problèmes. Ils sont suivis de très près.

La relation client : 98 % des personnes interrogées se déclarent satisfaites.

Le prix du service de l'eau : en 2016 le prix du mètre cube d'eau a été fixé à 1,2214 € TTC. Le compte annuel d'exploitation présente un résultat positif de 31 450 € avec 453 150 € de produit dont 224 130 € au profit de la commune. Ce qui sert à financer les emprunts et les intérêts de l'emprunt ainsi qu'à une partie de l'investissement.

Le conseil municipal doit prendre acte de ce rapport 2016.

M. le Maire : Dès lors que vous aurez posé vos questions et que nous aurons pu y répondre, nous prendrons acte.

M. HULIN : Le taux de conformité des réseaux au moment des enquêtes, c'est moins de la moitié, c'est un taux qui est habituel ? Je trouve qu'il y a beaucoup de non-conformités.

M. le Maire : C'est plutôt bon.

M. HULIN : Et le fait de dire que le taux de mise en conformité suite à contre-visite, ce sont seulement les trois-quarts, cela veut dire qu'il y a un quart des personnes qui ne se mettent pas en conformité ?

M. le Maire : Oui et c'est un taux plutôt pas mal, je le dis avec mon regard de président du SIAVB. On est plutôt bon élève à Verrières. Par contre, ce qui est terrible - et là je fais part de mes états d'âme - c'est que c'est un « truc » qui ne s'arrête jamais, les non-conformités. Quelqu'un qui acquiert son pavillon et commence à changer de place la salle de bains, la cuisine, etc., il envoie une équipe d'ouvriers qui ne fait pas forcément attention et va planter la machine à laver sur la gouttière des eaux pluviales et c'est reparti, la baraque qui était conforme au moment de la vente avant les travaux ne l'est plus, il faut recommencer en permanence. C'est le tonneau des Danaïdes en quelque sorte.

M. FOURNIER : Vous avez parlé de la CPS, est-ce qu'il y a idée d'une éventuelle reprise par la CPS de cette compétence assainissement ?

M. le Maire : Cette reprise se fera naturellement au 1er janvier 2020. Nous conduisons des études pour regarder si nous pourrions nous mettre dans la capacité de reprendre la compétence au 1^{er} janvier 2019 parce qu'au 1^{er} janvier 2018, ce n'est pas possible.

M. GRISSOLANGE : J'ai essayé de trouver les 1,2214 € TTC sur ma facture d'eau, je n'y arrive pas, je ne comprends pas à quoi cela correspond. Si on fait le total du prix unitaire dans la colonne ad hoc, on arrive à beaucoup plus, même en ne comptant pas les taxes. Nos factures de Suez, c'est bien pour l'assainissement seulement ?

M. le Maire : Oui. Le calcul de l'eau est effectivement très complexe. Entre l'achat d'eau, la distribution de l'eau potable, derrière se greffe toute la part assainissement, la redevance à l'Agence de l'Eau ; et maintenant il va bientôt y avoir la question de la GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations, qui va venir se rajouter à tout cela.

M. GRISSOLANGE : Quand on dit dans la délibération qu'en 2016 le prix du mètre cube d'eau a été fixé à 1,2214, c'est pour quoi ?

M. le Maire : C'est pour la partie assainissement au mètre cube.

M. GRISSOLANGE : Il n'empêche que cela ne colle pas, même en regardant production et distribution d'eau potable et en séparant la collecte du traitement, cela ne colle pas.

M. DELORT : J'apporterai une facture au service et on trouvera la réponse et la bonne formule que l'on vous donnera.

M. le Maire : D'accord. C'est un donné acte parce que le rapport a bien été fait.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2016 du délégué pour le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

SERVICE URBANISME

12- Classement dans le domaine public communal du passage du Village et actualisation des numéros de parcelles.

(Rapporteur : Mme CASAL DIT ESTEBAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

La commune en date des 20 février 2017 et 24 mars 2017 a acquis le foncier de la voie « Passage du Village » ainsi que les réseaux associés (assainissement, éclairage) dans le but de poursuivre la redynamisation du centre ville et ainsi consolider l'activité commerciale et artisanale de proximité.

A moyen terme, la commune souhaite réaliser les travaux suivants : mise en accessibilité, changement du revêtement de la voirie, valorisation des espaces verts, éclairage...

Lors de la réalisation des divisions parcellaires, des nouveaux numéros de parcelles ont été créés. Il est donc nécessaire d'actualiser ces données dans le classement du domaine public.

De plus, une partie de la parcelle cadastrée AM numéro 531 (lot a) correspondant à l'emprise d'une terrasse de 30 m² grevée d'un bail commercial en cours d'exploitation. Cette partie ne pouvant, de ce fait être classée dans le domaine public communal, elle restera donc dans le domaine privé de la ville.

Le tableau ci-dessous présente les nouvelles parcelles à classer dans le domaine public communal :

Section Cadastre	N° de parcelle	Adresse	Superficie
AM	532 volume 1	rue de Paron	22m ²
AM	531 lot b	rue de Paron	111m ²
AM	537 volume 5	rue d'Estienne d'Orves	7m ²
AM	535	rue d'Estienne d'Orves	110m ²
AM	539	rue d'Estienne d'Orves	20m ²
AM	540	rue d'Estienne d'Orves	82m ²
AM	541 volume 1	rue d'Estienne d'Orves	15m ²

Les membres de la commission élargie « Urbanisme-Habitat », réunis le 19 septembre 2017, ont émis un avis favorable.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Je précise que c'est à l'euro symbolique.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

13- Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Tutti Voce au titre de l'année 2017.

(Rapporteur : Monsieur TRÉBULLE)

M. TRÉBULLE : L'association Tutti Voce organisait des concerts jusqu'alors dans la salle polyvalente, ce qui n'était pas encore devenu l'Espace Bernard MANTIENNE. En raison de la fermeture des travaux il est demandé de leur allouer une participation locative pour la mise à disposition de l'espace Odilon Redon. Et bien évidemment j'ai réalisé que non seulement finalement nous savions trop peu de choses d'Odilon Redon, notamment qu'il a fait un séjour en 1908 à Bièvres et la deuxième phase de sa biographie que j'ai trouvée dit quelque chose de très intéressant à propos de l'art :

« L'art est la Portée Suprême, haute, salutaire et sacrée ; il fait éclore, il ne produit chez le dilettante que la délectation seule et délicate, mais chez l'artiste, avec tourment, il fait le grain nouveau pour la semence nouvelle ».

C'est bien pour nous avoir offert ce grain nouveau pour cette semence nouvelle que Tutti Voce nous demande une subvention supplémentaire exceptionnelle de 1 350 € qu'il vous est proposé de lui allouer.

M. le Maire : Je pense que cela ne va pas faire de très longs débats, merci pour eux.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

14- Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de l'ouragan IRMA.

(Rapporteur : M. TRÉBULLE)

M. TRÉBULLE : Bien sûr je serai sérieux puisque c'est dramatique : il est proposé, comme cela a été fait en décembre 2014 pour le tsunami dans l'Asie du sud-est, et pour le séisme survenu en Haïti en janvier 2017, que la commune verse une subvention exceptionnelle de 15 711 €, soit un euro par habitant, en faveur des sinistrés de l'ouragan Irma, répartis entre le Secours Populaire Français, le Secours Catholique Français et la Croix-Rouge Française. Il est précisé que seul le Secours Populaire a sollicité la subvention par un courrier en date du 7 septembre et que pour les deux autres associations, le vote se fera à titre conservatoire dans l'attente de leur réponse à notre sollicitation. Il y a eu bien sûr un mouvement important de solidarité vis-à-vis de ces communautés françaises d'outre-mer durement éprouvées par cet ouragan.

M. FOURNIER : Je vous félicite de cette initiative à travers cette délibération.

M. le Maire : Merci.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. Le Maire : Nos ressortissants ultra-marins vous remercient.

Question écrite

M. Le Maire : Nous avons une question écrite présentée par Dominique GRISSOLANGE.

M. GRISSOLANGE : « Monsieur Le Maire, l'annonce de la réduction massive du nombre de contrats aidés d'insertion, de 459.000 en 2016 à moins de 200.000 en 2018, suscite une émotion considérable dans le pays ; les personnes employées sont les premières touchées, mais au-delà les associations et de nombreuses villes sont ou seront privées de l'aide que leur apportaient ces emplois. Des services employant des personnes sur contrats aidés risquent de disparaître.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, dans quelle mesure Verrières est concernée ? La Ville bénéficie-t-elle d'emplois aidés ? Si oui, combien, et dans quels secteurs ? Ces emplois aidés, s'il y en a, sont-ils menacés ?

Vous remerciant de votre attention et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées. »

M. le Maire : Voici ma réponse :

« Monsieur le Conseiller municipal,

Oncques réponse ne fut plus courte puisque la commune de Verrières-Le-Buisson n'emploie aucun contrat aidé.

Toutefois, pour être un peu plus complet, et après contact pris avec l'Education nationale, je vous informe qu'au sein de celle-ci, tous les contrats en cours au 1er septembre 2017 sont restés en poste, mais qu'il n'y a eu aucun remplacement.

De fait, les écoles David REGNIER et HEO se voient retirer une aide administrative à hauteur de 50 % dans les deux cas.

Enfin, je n'ai pas eu connaissance de l'utilisation de tels contrats par une association verriéroise.

Je vous remercie. »

DÉCISIONS DU MAIRE

- N°123 Convention avec le Syndicat d'Initiative et le Comité des Fêtes de Bièvres pour la mise à disposition à titre gracieux d'un tracteur municipal,
- N°124 Convention d'accompagnement pour 3 recrutements entre la Ville et le cabinet Michael Page Public & Non Profit pour un montant de 19 200 € TTC,
- N°125 Convention entre la Ville et Sioule Sancy Incendie pour une formation prévue les 10 et 21 juillet 2017 pour un montant de 2 064 € TTC,
- N°126 Contrat entre la Ville et la société BCM Foudre pour la vérification de l'installation de protection contre la foudre pour un montant de 768 € HT,
- N°127 Contrat entre la Ville et la société Bureau Véritas Exploitation pour la vérification périodique des installations électriques pour un montant de 200 € HT,
- N°128 Convention entre la Ville et l'U.D.P.V pour le prêt à titre gracieux de matériel le mercredi 28 juin 2018 de 09h à 12h,
- N°129 Contrat entre la Ville et la société DIAC location pour l'entretien et la location de batterie pour le véhicule ZOE pour une durée de 60 mois et pour un montant mensuel de 135,60 €,
- N°130 Convention avec l'EHPAD « Léon Maugé » pour le prêt de matériel à titre gracieux du 30 juin au 05 juillet 2017,
- N°131 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 73 rue d'Estienne d'Orves pour la période du 01 juillet au 30 septembre 2017 pour une redevance mensuelle de 184,27 € hors charges,
- N°132 Contrat de cession d'un spectacle vivant avec l'entreprise Temal Productions, pour la représentation du spectacle « Smashed » le dimanche 04 février 2018 à 17h00 à l'Espace Bernard Mantiene pour un montant de 6 973,13 €,
- N°133 Avenant au marché public n°980 relatif aux travaux d'extension de l'orangerie de la propriété Vaillant - Espace Tourlière pour un montant supplémentaire de 8 533,09€ HT,
- N°134 Avenant au marché public n°981 relatif au remplacement des éléments de fermeture des parcs Louise de Vilmorin et Régnier pour un montant supplémentaire de 11 550 € HT,
- N°135 Convention entre la Ville et CEGAPE pour une formation prévue le 28 septembre 2017 pour un montant de 1 240 € TTC,

- N°136 Avenant n°1 au contrat de prêt avec l'association Saint-André pour l'utilisation de la salle « Saint Germain » située au 9 rue d'Antony pour une date supplémentaire pour un montant de 130 € TTC,
- N°137 Contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association L'art en Liberté le samedi 21 octobre 2017 pour un spectacle de conte « De combien sommes-nous éloignées du soleil ? » au Moulin de Grais pour un montant de 650 € TTC,
- N°138 Contrat de vente de représentation avec l'entreprise Matrioshka Productions pour la représentation du spectacle « Amok » le samedi 24 mars 2018 à 21h00 à l'Espace Bernard MANTIENNE,
- N°139 Contrat de cession du droit d'exploitation avec l'entreprise SARL Nemo pour la représentation du spectacle de Renaud Garcia-Fons « La vie devant soi » le samedi 26 mai 2018 à 21h00 à l'Espace Bernard MANTIENNE pour un montant de 3 903,50 € net,
- N°140 Contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association Ioul Musique pour un spectacle de contes « Méli-Mélo de la tête aux pieds » le mercredi 15 novembre 2017 à la médiathèque André Malraux pour un montant de 460 € TTC,
- N°141 Contrat de pré-achat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le Théâtre du menteur pour la création d'un court métrage dans le cadre de 8 ateliers d'écriture et de réalisation pour un montant de 3 000 € net,
- N°142 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie du Samovar pour la représentation d'un spectacle « Trajectoires » le mercredi 22 novembre 2017 à 10h et 16h au Moulin de Grais, pour un montant de 1 550 € net,
- N°143 Convention avec la société Terre des Mondes pour 4 ciné-conférences organisées dans le cadre de la saison culturelle 2017/2018 pour un montant de 944,17 € HT,
- N°144 Contrat de cession du droit de projection publique du film « Tout s'accélère » en présence du réalisateur avec « La Clairière Production » le samedi 25 novembre 2017 à la médiathèque André Malraux pour un montant de 390 € TTC,
- N°145 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie CFB 451 pour la représentation du spectacle « Valse en trois temps » le samedi 7 avril 2018 à 21h à l'Espace Bernard MANTIENNE pour un montant de 4 925,58 € net,
- N°146 Contrat de cession du droit de représentation en tournée avec la société Le Lucernaire pour la représentation du spectacle « Loulou » le mercredi 31 janvier 2018 à 10h et 16h à l'Espace Bernard MANTIENNE pour un montant de 3 587 € net,
- N°147 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 77 rue d'Estienne d'Orves du 07 août au 07 novembre 2017 pour une redevance mensuelle de 340 € charges comprises,
- N°148 Convention entre la Ville et CYRIL GROUP pour une formation pour un montant de 1 350 € TTC,

- N°149 Signature du lot n°3 (livres scolaires) du marché public relatif à la fourniture d'articles de papeterie de la commune avec Les Papeteries PICHON pour un montant annuel compris entre 8 000 et 25 000 € HT,
- N°150 Conclusion d'un marché public relatif à l'acquisition et l'installation de matériel de projection sur support numérique et d'un projecteur numérique, garantie et maintenance du matériel avec la société TACC pour un montant de 68 755,50 € pour la solution de base et 6 000 € TTC pour la variante exigée,
- N°151 Contrat entre la ville et la société TAZE Electricité pour l'entretien préventif et curatif du système de sécurité incendie, du désenfumage et de l'éclairage de secours du centre de vacances de Gravières pour un montant annuel de 5 309,40 € TTC,
- N°152 Contrat entre la ville et la société THYSSENKRUPP pour l'entretien préventif et curatif de deux ascenseurs de personnes à mobilité réduite situés à la Maison Vaillant et à l'école maternelle du Bois Lorient pour un montant annuel de 3 552 € TTC,
- N°153 Signature d'une convention avec l'association Scientipôle Savoirs et Société pour la location de l'exposition « Cap sur les ondes » du 02 au 16 octobre 2017 pour un montant de 900 € net,
- N°154 Convention entre la ville et la ville des Ulis pour une formation prévue le 12 octobre 2017 pour un montant de 70 € TTC,
- N°155 Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association Jazz en face, pour la représentation du spectacle « Sheila Jordan Trio » le dimanche 3 décembre 2017 à 16h00 au Moulin de Grais pour un montant de 1 800 € TTC,
- N°156 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 13 rue d'Antony pour la période du 01 septembre au 30 novembre 2017 pour un montant de 225,72 € hors charges,
- N°157 Signature d'un contrat de cession du droit de projection publique du film « Tout s'accélère » en présence du réalisateur avec « La clairière production » le samedi 25 novembre 2017 à la médiathèque André Malraux pour un montant de 390 € TTC,
- N°158 Convention entre la ville et le centre de formation Saint- Honoré pour une formation prévue du 11 au 13 octobre 2017 pour un montant de 615€ TTC,
- N°159 Signature d'un contrat de prêt de l'exposition « Les livres, c'est bon pour les bébés » par la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay du 03 au 30 octobre à la médiathèque André Malraux pour le prêt à titre gracieux de deux caisses de livres, un grand carton de six cubes-jeu illustrés et de quatre paravents dépliant de trois panneaux solaires,
- N°160 Convention entre la ville et le Poney Club du Bois de Verrières pour mettre en place des ateliers d'éveil équestre pour les enfants du multi-accueil La Pouponnière pour un montant de 20 € par séance pour 6 enfants et 4 € par enfant supplémentaire,

- N°161 Convention entre la ville et le centre de formation Saint – Honoré pour une formation prévue du 18 au 20 octobre pour un montant de 615 € TTC,
- N°162 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 73 rue d'Estienne pour la période du 01 juillet 2017 au 31 mars 2018 pour un montant de 184,27 € hors charges,
- N°163 Signature d'un contrat de prestation avec les musiciennes Marie SAINT-BONNET et Daphné DERIEUX pour la représentation du spectacle « Duo de harpes » le dimanche 15 octobre 2017 à 16h au Moulin de Grais,
- N°164 Signature d'une convention avec l'Association du Comité de Jumelage de Verrières-le-Buisson pour la mise à disposition à titre gracieux d'un véhicule municipal de 9 places.

Vous avez pris connaissance des décisions que j'ai été amené à prendre pendant l'intersession, avez-vous des questions ?

M. MORDEFROID : Je n'interviens pas sur ce sujet mais comme on nous a distribué ce document, j'ai eu beaucoup d'échos, il a été distribué à tous les Verriérois, des échos de félicitations sur le fond et la forme, je pense qu'il faut qu'on transmette nos remerciements et nos félicitations au service Communication.

M. le Maire : Ce sera fait, on peut aussi les adresser à Caroline FOUCAULT.
Bonne soirée à toutes et tous, merci de votre participation.

La séance est levée à 23h05.

**Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY

Affiché conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.